# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

## CONSEIL MUNICIPAL
## SÉANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2024 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 32 et procède à l'appel nominatif des Élus.

| | |
|---|---|
| **PRÉSENTS** | Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN<br>MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC |
| **PROCURATIONS** | Mme BOBO a donné procuration à M. PILET<br>Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL<br>Mme STEMER a donné procuration à Mme BRUN<br>M. BARBA a donné procuration à M. BAË<br>M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON |
| **ABSENT(E)S** | / |
| **PRÉSIDENT** | Mme SIMÉON Françoise, Maire |
| **SECRÉTAIRE** | Mme RIPOLL Mathilde |
| **ORDRE DU JOUR** | 1 - Désignation du Secrétaire de Séance<br>2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2023<br>3 - Engagement de l'identification des zones d'accélération des dispositifs d'énergies renouvelables<br>4 - Modification de la tarification et des modalités de location pour le tiers-lieu l'ETAPE<br>5 - Garantie d'emprunt sollicitée par la SA HLM ALTÉAL pour l'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux situés à la résidence "le Clos de Mercery"<br>6 - Adoption des états des restes à réaliser 2023 – budget principal communal<br>7 - Demande d'une subvention auprès de l'État et du Conseil Départemental – travaux de réfection des restaurants scolaires du groupe scolaire de la Béouzo<br>8 - Le Muretain Agglo – attribution d'un fonds de concours au titre de l'année 2023 pour la création d'un pump-track<br>9 - Demande de protection fonctionnelle de Madame la Maire<br>10 - Vente de matériels aux enchères<br>11 - Travaux du SDEHG – renforcement de l'éclairage du parvis du lycée<br>12 - Questions orales posées par les divers groupes<br>13 - Informations diverses |

| **Convocation :** | **Nombre de membres :** |
|---|---|
| **date** : 4 janvier 2024 | **du Conseil Municipal** : 33 |
| **envoi** : 5 janvier 2024 | **en exercice** : 33 |
| **affichage** : 5 janvier 2024 | **présents** : 28 |
| | **votants** : 33 |

**Mme la Maire** : bonsoir à toutes et à tous. Je vous présente tous mes vœux pour cette nouvelle année, à vous et à vos familles respectives. Que 2024 soit une année apaisée, sereine, et que tous les projets que nous allons porter, présentés en Conseil Municipal, puissent aboutir, et que nous continuions à servir les Fonsorbaises et les Fonsorbais.

## 1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Mme la Maire** : c'est au tour de "Fonsorbes Citoyenneté". Mme RIPOLL ?
Mme RIPOLL acquiesce.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme RIPOLL Mathilde, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" en qualité de secrétaire de séance.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

## 2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

**Mme la Maire** : sur le procès-verbal du 16 novembre, que vous avez pu lire, avez-vous des remarques à faire ? *Aucune remarque n'est formulée.*

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstentions : | 0 |

**Mme la Maire** : concernant le procès-verbal du Conseil Municipal, du 11 décembre, M. BONNET, vous êtes le secrétaire, vous n'avez pas eu le temps, manifestement, de le signer. Nous le verrons lors du prochain Conseil.
**M. Bonnet**, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : de le signer et de le regarder, il m'a été envoyé le 29 décembre. Donc, depuis, je n'ai pas eu le temps de m'en occuper. Comme j'ai dit tout à l'heure à l'agent chargée de la rédaction, je viendrai le signer très prochainement, en début de semaine prochaine sûrement.
**Mme la Maire** : je crois que c'était avant Noël. D'accord.

## 3 - ENGAGEMENT DE L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES DISPOSITIFS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES *(délibération n° 2024-001)*

**Mme Vitet**, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : bonsoir à tous et bonne année à ceux que ne n'ai pas vus.
*Le dossier est présenté par vidéoprojection.*
L'article 15 de la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi "EnR"), confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de dispositifs de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.
Face à la crise de l'énergie, au dérèglement climatique, et afin de rattraper le retard pris par la France en matière de développement de ces énergies renouvelables par rapport aux objectifs définis par l'Union Européenne, cette Loi doit permettre, comme son nom l'indique, d'accélérer l'installation des dispositifs de production d'énergies renouvelables.
Il est important pour la ville d'engager ce travail d'identification et de cartographie afin de s'inscrire dans cette démarche menée au niveau national.
Quatre procédés de production sont identifiés : le photovoltaïque, l'éolien, la géothermie et la méthanisation.
Il revient à la commune d'identifier, pour chacune de ces quatre sources, des zones favorables à l'implantation des installations de production des énergies renouvelables.
Ce zonage doit être produit en tenant compte de l'offre déjà existante sur le territoire, mais aussi dans un sens plus général, de la protection des ressources naturelles et des espaces à forts enjeux de biodiversité, de la protection de la ressource en eau, d'une utilisation économe des terres agricoles, ainsi que de la salubrité et de la sécurité publique.
Pour ce faire, la ville est en lien avec les services compétents de la Communauté d'Agglomération Muretain Agglo, qui assistent et conseillent la commune de Fonsorbes dans cette démarche.
Deux procédés ont été exclus sur la commune de Fonsorbes : l'éolien et la méthanisation, compte-tenu de l'impossibilité de mettre en œuvre ce type d'énergie sur notre territoire. De plus, doivent être également exclues toutes les zones à enjeux (Zone Natura 2000, les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et

Floristique (ZNIEFF) et les parcelles situées en zone agricole (zone A). Ces dernières feront l'objet d'un avis contraire de la Chambre d'Agriculture, qui devrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2024.
Concernant le solaire et la géothermie : afin de favoriser le développement des projets, il a été décidé d'identifier toutes les parcelles en excluant les zones à enjeux citées ci-dessus, les zones naturelles (N) et agricoles (A).
C'est sur cette base de travail que la commune a engagé un travail d'identification et de cartographie avec l'aide et l'appui du Muretain Agglo.
L'identification de ces zones d'accélération et de production des énergies renouvelables devra être renouvelée pour chaque période de 5 ans.
Une concertation de la population a été engagée du 21 décembre 2023 au 5 janvier 2024. A cette occasion, un propriétaire a demandé d'inclure sa parcelle sise chemin Saint-André dans le périmètre. Nous y sommes favorables.
Aussi, il vous est proposé de définir, pour chaque catégorie de sources et de type d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la Loi n° 2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées dans les plans joints à la convocation du Conseil Municipal.
Lors de la commission développement durable, les remarques suivantes ont été formulées :

- Les cartographies présentées manquent de repères précis, les éléments déterminants à mentionner pourraient être : les rivières et ruisseaux, les plans d'eau, les routes, la Mairie, les écoles, l'église, les domaines de Banayre et de Cantelauze ; l'objectif étant de les rendre visibles et compréhensibles pour les administrés lors de leur mise en ligne.
- La superposition des cartes serait un plus pour une synthèse de présentation en Conseil Municipal. Malheureusement, ce n'était pas possible de les superposer parce qu'elles n'étaient pas toutes sur la même échelle.

**Mme la Maire** : il est vrai que nous avons l'impression d'avoir de gros blocs posés sur la carte, cela aurait mérité un travail plus fin. Donc, nous avons exclu les zones N et les zones A. L'administré qui sollicite l'inscription de sa parcelle est en zone A, donc nous pouvons craindre, comme l'annonçait la Chambre d'Agriculture, qu'elle émette un avis négatif sur le fait que cette parcelle-là puisse éventuellement rentrer dans ce périmètre de zone d'accélération des dispositifs d'énergies renouvelables.
Avez-vous des remarques sur ce sujet-là ?
**M. Mailhé**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : oui, mais ce sont des remarques qui ont été dites en commission. Il est évident que ce n'est pas clair sur la carte. C'était la première remarque. Ensuite, est-ce que nous avons un PLU en cohérence avec ces cartes-là ? Ou, est-ce que dans le PLU, que nous espérons modifier très rapidement, nous devrons prendre en compte ces cartes-là ? C'est-à-dire que nous allons écrire un règlement, et sur ce règlement, nous mettrons si nous mettons du solaire ; l'éolien, nous l'avons exclu, je suis entièrement d'accord ; pour la méthanisation, je pense que nous pouvons en rediscuter. Donc, est-ce que nous avons un PLU en cohérence ? Ou est-ce que nous allons devoir le mettre par rapport à ce que nous allons voter ce soir ? Et la dernière question que nous avions, est-ce que c'est un vote de principe ? C'est-à-dire, est-ce que nous votons ces cartes ? Et est-ce que nous pourrons les amender dans les cinq ans quand nous nous rendrons-compte que ce n'est pas cohérent, que nous pouvons rajouter une zone ou en enlever une ? Ou alors, est-ce que c'est figé dans le marbre pour cinq ans ? Et si jamais nous voyons une zone qui n'est pas en concordance avec du solaire, ou une zone où nous aurions pu mettre du solaire alors que nous ne l'avions pas mis dans ce schéma, est-ce que nous pouvons le modifier pendant les cinq ans ? Voilà, nos questions étaient là ... Et pour la méthanisation, si nous le réfléchissons, peut-être qu'à un moment donné nous pourrons y penser. Dans les cinq ans qui viennent, est-ce que nous pourrons l'amender, rajouter une carte ? Voilà, nous nous sommes posé toutes ces questions. Nous ne sommes pas contre ce schéma, nous l'avons voté au Muretain Agglo, nous avons dit "oui, il faut y aller parce que nous sommes quand même un peu en retard par rapport à la Loi". Après, Guy vous posera une autre question. C'était les réponses que je souhaitais avoir.
**M. Briantais**, Adjoint délégué à l'urbanisme : pour faire la cartographie, nous sommes repartis justement des cartes du PLU. Nous avons calqué complètement la cartographie sur le PLU. C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, le PLU permet de faire tout ce qui est décrit actuellement au niveau de la cartographie, au niveau du photovoltaïque et au niveau de la géothermie. En revanche, pour ce qui est de la méthanisation, nous avons dit que pour l'instant ce n'était guère possible parce que nous n'avons rien qui permette de le faire. Il faut prendre en compte aussi toutes les nuisances liées à la méthanisation.
C'est un travail qui a été demandé en urgence par le Muretain Agglo parce qu'il était déjà en retard. Nous avons fait partie des 5-6 communes à rendre un travail pour les fêtes. Je crois qu'à l'heure actuelle, des communes n'ont même pas rendu ce travail. C'était une demande expresse du Muretain Agglo parce qu'il avait besoin d'avoir une idée claire et en détails de ce qu'il pouvait soumettre. Mais, c'est porté par le Muretain

Agglo. Donc, la compilation de toutes les cartes nous laisse du temps éventuellement pour faire des choses. Mais à un moment donné, il va bien falloir que le Muretain Agglo arrête sa cartographie et soumette par délibération ses choix.

**M. Mailhé** : au Muretain Agglo, nous l'avons voté, je crois, en novembre, et là en assistance. Ce n'est pas le Muretain Agglo qui doit rendre sa cartographie, c'est nous qui devons rendre notre cartographie.

**M. Briantais** : chaque commune rend au niveau du Muretain Agglo. Mais, après, la prise en charge, tel que je l'ai compris quand je suis allé à la réunion au Muretain Agglo, le Muretain Agglo est censé faire la délibération définitive avec la cartographie complète du Muretain Agglo pour donner les zones. Donc, le travail qui a été fait était simplement de s'appuyer sur les communes pour pouvoir donner quelque chose de cohérent au niveau du Muretain Agglo. Et c'est adressé à la Préfecture, et ensuite tout cela est piloté par cette dernière, et cela remonte au niveau de l'État.

**Mme Vitet** : c'est ce qui est nouveau dans la démarche en fait, que ce soit piloté par la Préfecture.

**M. Mailhé** : ce que nous souhaitions savoir, peut-être pas ce soir, si c'est gravé dans le marbre.

**M. Briantais** : il a été reprécisé qu'au bout des cinq ans, nous pourrons remettre en cause ou revoir la cartographie. A partir du moment où ce sera soumis à la Préfecture, je pense que pendant les cinq ans nous ne pourrons pas vraiment y toucher, parce qu'elle a besoin de s'appuyer sur des éléments sûrs et définitifs ; notamment pour valider les PLU.

**Mme Vitet** : et après, l'objectif initial est de porter la part des énergies renouvelables de 23 % à 33 % d'ici 2030.

**M. Fédou**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : merci pour ces réponses, Paul. Il est vrai que ces réponses que tu as données, à savoir la cohérence avec le PLU, il aurait été bien de les avoir le jour de la commission développement durable, parce que personne n'a su nous répondre autour de la table. Nous avons posé la question, on nous a dit "on ne sait pas".

**M. Briantais** : je suis un peu étonné parce que c'est notamment une personne du service urbanisme qui a généré les cartes, en accord avec le Muretain Agglo.

**Mme Vitet** : il n'y avait personne de l'urbanisme, mais je n'étais pas à la réunion, c'est pour cela que je n'ai pas pu apporter tous les éléments lors de la commission développement durable.

**M. Briantais** : d'accord.

**Mme la Maire** : M. PILET ?

**M. Pilet**, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : oui, merci. C'est dit dans la présentation, dans la note de synthèse, que c'est bien sous l'égide de l'Europe que ce travail est demandé, et que la France est en retard sur la mise en place des productions d'énergies renouvelables, d'avancer dans la transition, et donc nous essayons. L'État français pousse, et donc le Muretain, les communes poussent à déjà cartographier, mais cela aurait dû être fait depuis longtemps, pour qu'après les installations puissent se faire. Je rappelle que cette cartographie demandée est pour définir les zones d'accélération. Cela veut dire que sur ces zones-là, les demandes et les installations seront facilitées et accélérées. Cela répond à des questions que justement tu as posées, Christophe. Cela ne veut pas dire que les zones qui ne sont pas mentionnées là ne pourront pas faire les projets, mais cela veut dire que si elles veulent le faire, leur réalisation sera beaucoup plus complexe et plus longue, et que là, sur ces zones-là, ce sera accéléré.

Nous voulions souligner, justement, l'amélioration apportée au document en deux jours, pour notamment l'enquête publique, car effectivement, il a été dit, puis souligné à la commission d'Agenda 21, que les documents n'étaient pas lisibles. Un effort a été fait en deux jours, si nous ne nous trompons pas, donc nous voulions quand même le souligner. Et nous sommes aussi très contents qu'apparaisse la géothermie, puisque c'est quand même aussi une source intéressante pour permettre la transition. Donc, depuis le temps qu'au niveau de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", nous demandions qu'il y ait une prise en compte à ce niveau-là, nous en sommes très contents, donc nous le soulignons ; et là aussi, nous remercions.

Par contre, nous ne comprenons pas que la biomasse ne reprenne pas les mêmes zones, puisque la biomasse peut permettre de mettre des chaufferies à partir du bois ou d'autres végétaux, etc, donc c'est quelque chose qui peut être utile. Il y aura peut-être l'expérimentation, nous verrons si cela va au bout à Cantelauze, mais cela pourrait être sur l'ensemble du territoire. Donc, nous demandons que ce soit rattrapé et que le zonage concerne l'ensemble du territoire ... Pardon ?

**Mme la Maire** : aujourd'hui, rien ne l'interdit sur l'ensemble du territoire.

**M. Pilet** : non, mais c'est une zone définie pour que s'il y a un projet, cela accélère la mise en place. Je pense, autant pour le solaire que pour la géothermie, qu'il faudrait que cela rentre dans ce cadre-là pour que les projets, qu'ils soient communaux ou privés, bénéficient d'une accélération, comme pour les autres, puisque cela nous paraît aussi important.

Et ensuite, sur la méthanisation, nous ne comprenons pas non plus très bien pourquoi c'est écarté, puisque de ce que nous avons compris au niveau du Muretain Agglo, et je crois que cela avait été relayé ici en Conseil Municipal, il avait été évoqué des projets conjoints ou en lien avec Saint-Lys, donc sans définir un zonage

précis. Mais, du coup, nous avons du mal à faire le lien. Comment cela se fait-il, de ce que nous en avons entendu au Muretain Agglo, où l'on annonce une volonté de développer des choses autour de la méthanisation sur ce secteur-là, et que, nous, nous ne le reprenions pas ? Donc, nous sommes très surpris. Donc, nous posions la question de savoir comment cela se fait-il que là nous le mettions en exclusion.
**Mme la Maire** : sur Saint-Lys, je crois que c'est vraiment de l'histoire ancienne. Cela avait été évoqué effectivement, j'en avais entendu vaguement parler au cours du mandat précédent. Mais là, je n'en ai pas entendu parler récemment.
**M. Pilet** : l'année dernière, cela avait été évoqué sur …
**M. Séverac**, Premier Adjoint : … Lavernose.
**M. Pilet** : non, sur les projets d'aménagement. Il y a eu un Conseil Communautaire où avait été évoqué l'ensemble des projets en lien avec d'autres … et, sur les deux communes en disant qu'il fallait y aller. Je crois que c'était en lien avec la question de l'ensemble du traitement des ordures ménagères et des dispositifs qu'il faudrait mettre en place ; il avait été évoqué cette idée.
**Mme la Maire** : je n'ai pas le souvenir que l'on nous ait interrogés, nous Mairie de Fonsorbes, sur ce sujet-là, ni d'avoir pris quelle que position que ce soit en Conseil Communautaire sur de la méthanisation à Fonsorbes.
**M. Pilet** : du coup, sur la proposition que nous formulons, à savoir que la biomasse soit au même niveau que le solaire et la géothermie sur le zonage ?
**Mme la Maire** : la question qui est posée est sur les quatre possibilités données, nous parlions donc de l'éolien, du solaire, de la géothermie et de la méthanisation. Nous ne parlons pas de la biomasse. On ne nous interroge pas sur cette question-là, M. PILET.
**M. Pilet** : si, il y a une carte qui présente la biomasse avec l'implantation, vous l'avez à l'écran. Si nous voulons faciliter les choses, nous trouvons qu'il est important de la mettre, que les initiatives, je le répète, privées ou publiques, soient facilitées.
**M. Briantais** : tel que cela est décrit dans le projet, il n'est pas question d'accélérer des projets sur la biomasse. Nous pourrons toujours faire des biomasses, peu importe l'endroit sur la commune, mais cela suivra un processus normal ; il n'y a pas de zones d'accélération pour la biomasse. Cela n'a pas été demandé, même pas au niveau du Muretain.
**M. Pilet** : oui, mais c'est à chaque commune de définir ses orientations. Je crois que nous pouvons le poser, il me semble que cela en fait partie.
**M. Lorrain**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : il est prévu des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique, où c'est exclu tout ça ? Le solaire et tout ça. Or, il y en a une en plein dedans, sur le solaire au sol.
**Mme la Maire** : à savoir ?
**M. Lorrain** : sur celle-là (*carte projetée à l'écran*), il y a un petit rectangle en bas de la grande zone verte, où il y a marqué "solaire prévu au sol". Et, c'est dans la zone d'exclusion.
**Mme la Maire** : je ne vois pas la carte, donc je ne sais pas (*à sa demande, Mme CALVO désigne la zone à l'écran*). Je ne sais pas à quelle zone cela correspond.
**M. Lorrain** : alors, nous allons valider une chose où pratiquement personne ne sait où c'est … je vais le valider, mais en fonction de ce rectangle, on dirait l'ancien tir à l'arc.
**Mme la Maire** : est-ce que c'est la Pélicière ? C'était ça la question.
**M. Lorrain** : on dirait l'ancien tir à l'arc. En sachant que sur l'ancien tir à l'arc, il y a les chasseurs.
**Mme la Maire** : oui.
**M. Lorrain** : voir ce que nous en faisons.
**Mme la Maire** : là, de toute façon, nous sommes sur une propriété communale, donc nous n'avons pas de projet, jusqu'à preuve du contraire …
**M. Lorrain** : … ce qui gêne, c'est que ce soit dans une zone d'exclusion.
**Mme Vitet** : je peux peut-être répondre par rapport à cette zone. C'est une zone qui a été identifiée par le Directeur du service urbanisme. Quand je l'ai vu, il m'en a parlé, il m'a dit que nous pourrions faire du solaire sur cette zone-là. Je lui ai expliqué que de toute façon il fallait que nous la gardions en réserve, qu'il y avait des chasseurs. J'avais fait faire aussi un diagnostic de ce terrain avec l'association "le 100ème singe" quand nous avions fait une étude pour le maraîchage : nous avions vu que ne n'était pas possible parce que la première partie, partie parking, est entièrement polluée. Donc, le Directeur du service urbanisme disait que nous pourrions peut-être l'utiliser comme cela. Je lui ai dit que je n'étais pas d'accord, mais il l'a quand même marquée.
**M. Lorrain** : parce que déjà elle est dans la zone d'exclusion.
**Mme Vitet** : peut-être aussi parce que dans le cadre de la Loi, une partie parle de mobilisation des espaces artificialisés. Donc, est-ce qu'il a considéré que cet espace-là, c'est le terrain de la Pélicière en fait, pouvait être un espace artificialisé ou pas ?
**Mme la Maire** : il l'est, compte-tenu de l'usage qui en avait été fait précédemment.

**Mme Vitet** : voilà, par rapport à son histoire. Lorsque la Loi parle d'espaces artificialisés, il s'agit surtout de parkings, des parkings extérieurs qui devront être aménagés avec du photovoltaïque sur 50 % de la surface, à partir du moment où ils font plus de 1 500 m² ...
**M. Lorrain** : ... au sol ...
**Mme Vitet** : oui, c'est au sol. C'est ce qu'avait dit le Directeur du service urbanisme, mais il l'a mentionné quand même.
**Mme la Maire** : il me semble que "ça ne mange pas de pain" que de le laisser. De toute façon, nous sommes propriétaires fonciers, donc c'est la commune qui décidera de ce qu'elle veut en faire. Mais il est bien évident que nous connaissons l'usage qui en est fait aujourd'hui et que nous ne pouvons pas décider autoritairement, de dire aux chasseurs "vous allez vous installer ailleurs et on n'a pas de solution à vous proposer".
**M. Lorrain** : autre chose, nous parlons de parkings et tout ça. Étant donné qu'à FREE, qui est en pourparlers d'installer une antenne, nous lui avons donné l'aval au grand parking de Bidot, est-ce que ce grand parking de Bidot ne va pas être transformé en photovoltaïque ?
**Mme la Maire** : cela paraît difficile parce que là nous sommes sur une zone classée N dans ce secteur.
**M. Lorrain** : comme ça a été imperméabilisé.
**Mme la Maire** : aujourd'hui, c'est toujours zone N.
**M. Lorrain** : oui.
**Mme la Maire** : donc, nous n'allons pas y toucher. On ne déclasse pas autour de Bidot.
**M. Lorrain** : d'accord.
**Mme la Maire** : je vous propose de le laisser parce que nous sommes propriétaires fonciers et que ce sera à nous de décider si un jour cela pourra éventuellement être utilisé pour du solaire. Mais, ce jour-là, et je le dis très clairement, il faudra pouvoir être en capacité de proposer autre chose aux chasseurs.
**M. Pilet** : est-ce que nous pouvons avoir un retour sur la consultation qu'il y a eu ?
**Mme la Maire** : il n'y a eu qu'un seul retour ...
**M. Pilet** : ... c'est la personne ...
**Mme la Maire** : ... un seul retour, le propriétaire foncier sur le chemin Saint-André.
Donc, s'il n'y a pas d'autres remarques, je le mets aux voix ...
**M. Pilet** : ... excusez-moi. Par rapport à la proposition que nous avons faite sur la biomasse de ...
**Mme la Maire** : ... non, parce qu'elle n'entre pas dans la définition donnée par le texte de Loi sur les techniques. Mais cela n'empêche pas de faire de la biomasse à Fonsorbes. C'est clair.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de définir, pour chaque catégorie de sources et de type d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.

| | | |
|---|---|---|
| **VOTE** | **Pour :** | 30 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 3 *(Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)* |

## 4 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET DES MODALITÉS DE LOCATION POUR LE TIERS-LIEU L'ETAPE *(délibération n° 2024-002)*

**M. Louzon**, Conseiller délégué au développement économique et emploi : pour rappel, la tarification et les modalités de location des locaux du tiers-lieu l'ETAPE, sis Centre Commercial Saint Nicolas II, ont été fixées par délibération du 29 août 2019, et modifiées par délibérations des 17 février 2020 et 30 janvier 2023.
Cependant, afin de prendre en considération les difficultés d'encaissement du dépôt de garantie pour les locations ponctuelles ou pour l'achat de carnets de location, il vous est proposé de supprimer cette obligation de dépôt de garantie dans les cas suivants :

- Pour toutes locations ponctuelles inférieures à 1 mois
- Pour l'achat de carnets de location journée ou demi-journée

Les locataires fournissent l'attestation d'assurance pour garantir la couverture des dommages causés.
De plus, certains locataires ont sollicité la Mairie pour la domiciliation de leur entreprise au tiers-lieu l'ETAPE. Aussi, un agrément de domiciliation a été sollicité auprès de la Préfecture, qui a transmis en retour l'arrêté correspondant adopté le 15 décembre 2023. Le service correspond à l'affectation de l'adresse postale et à la mise à disposition d'une boîte aux lettres. Le tarif mensuel proposé est de 40 €, pour une durée minimale de trois mois. Un contrat de domiciliation sera signé avec les entreprises intéressées.
Les autres modalités sont inchangées.
Ces modalités seront appliquées à compter du 1er février 2024.
L'arrêté préfectoral et le projet de contrat étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.

Un seul vote est sollicité.
Lors de la commission finances, il a été expliqué que la domiciliation de leur entreprise correspondait au siège social, à l'agence, à la Direction Régionale par exemple, et que pourrait être rajouté entre parenthèse dans la délibération "tout établissement secondaire."
Je vous écoute.
**Mme la Maire** : avez-vous des questions, des remarques ?
**M. Mailhé** : "en considération des difficultés d'encaissement du dépôt de garantie". J'aimerais avoir le fond du ...
**M. Louzon** : ... le montant de la garantie est le même que celui demandé pour la location d'un bureau à la journée que pour un mois. Pour pallier cette lacune que nous n'avions pas remarquée, parce que dans le tableau voté précédemment, nous voyons qu'il y a tous les tarifs où il y a marqué "dépôt de garantie : 250 € pour toutes les locations". Donc, pour les gens qui prenaient un carnet, il était difficile de dire que le carnet coûtait moins cher que le dépôt de garantie, que nous devons déposer, c'est-à-dire que nous devons l'encaisser. Nous n'avons pas le droit de le garder en instance.
**Mme Marnac**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : oui, et alors ?
**M. Mailhé** : en fait, cela me choque ...
**M. Louzon** : ... les locations de 84 € demandent 250 € de dépôt de garantie ...
**M. Mailhé** : ... oui, mais quand on loue une salle à la commune, pareil, nous avons un dépôt de garantie et c'est pour la soirée ... Je pense que cela déresponsabilise d'enlever le dépôt de garantie, que ce soit pour une entreprise ou autres. Je ne suis pas pour enlever le dépôt de garantie. Cela montre qu'il y a du matériel, cela montre qu'il y a de la valeur, cela montre que nous louons des bureaux, cela montre tout ça. Je ne suis pas trop pour, je suis même contre. Même si c'est contraignant, je suis ...
**M. Louzon** : ... ce n'est pas contraignant, c'est un refus de location, tout simplement. Vous êtes contre ...
**M. Mailhé** : ... par contre, c'est là que nous avons une difficulté pour le voter car sur le second point, la domiciliation, c'est une question que nous nous étions même posée pour le tiers-lieu. Mais pour le premier point, je ne vois pas pourquoi nous enlèverions le dépôt de garantie parce que nous avons des difficultés parce que la personne loue pour une journée ou autre, et pour le second point, nous voulons voter pour. Donc, comment faisons-nous là ?
**Mme la Maire** : c'est vrai que la difficulté, c'est pour un petit auto-entrepreneur, par exemple : sortir 250 €, parce qu'effectivement il faut qu'il les sorte, ...
**M. Mailhé** : ... nous pouvons mettre "1 mois ou inférieur à 1 mois : 100 €". En fait, il faut montrer quand même que cela a de la valeur. La commune y a mis des billes ...
**Mme la Maire** : ... sur le fond, je suis d'accord avec ce raisonnement-là ...
**M. Mailhé** : ... et ça je ne le comprends pas.
**Mme la Maire** : je vous propose peut-être de voter le principe de la domiciliation et de revoir l'autre point ...
**M. Louzon** : ... non, l'autre point, je ne le revois pas.
**M. Mailhé** : alors, nous faisons deux votes ...
**M. Louzon** : ... soit nous sommes d'accord, soit nous ne sommes pas d'accord.
**Mme la Maire** : Thierry, nous pouvons quand même concevoir qu'effectivement demander 250 € à quelqu'un qui loue un bureau pour une ...
**M. Louzon** : ... pour 84 €. Mais de toute façon, nous avons son attestation d'assurance. Je ne vois pas quel est le problème. Nous allons perdre beaucoup de personnes parce que nous avons aussi des praticiens qui ont besoin de la salle ponctuellement, une fois par mois, donc ces gens-là ne viendront plus au tiers-lieu ; c'est donc un manque à gagner évident. Ce ne sont pas des gens qui vont causer des dégâts. Je ne vois pas le problème. Il y a un bureau, une chaise et ...
**M. Mailhé** : ... je suis d'accord là-dessus. Le problème ...
**M. Louzon** : ... en fin de compte, cela nous permet de faciliter, vous ne vous rendez-pas compte que ...
***Mme Marnac*** *s'exprime hors micro.*
**M. Louzon** : ... voilà, la gestion. C'est-à-dire que ces personnes-là ont besoin, au dernier moment, de bureaux. Elles nous téléphonent la veille pour le lendemain pour nous demander si nous avons un bureau disponible. Si nous leur répondons oui, elles prennent un bureau, nous faisons le contrat rapidement et elles nous envoient le paiement. Et là, elles prennent possession du bureau. Nous sommes dans une société quand même de consommation rapide. Donc, si nous demandons un dépôt de garantie, qu'il faut encaisser, cela demande un temps infini. Et donc, nous perdons beaucoup de réactivité. Aujourd'hui, l'entreprise a besoin que nous soyons réactifs.
**M. Mailhé** : cela concerne beaucoup de personnes ?
**M. Louzon** : non, actuellement, nous avons trois personnes récurrentes. Une société vient pour passer le code aussi ...

**M. Mailhé** : ces trois personnes récurrentes …
**M. Louzon** : … qui prend un chéquier de cinq locations pour la salle de réunions parce qu'elle l'utilise au moins une à deux fois par mois suivant le nombre de candidats qu'elle a. Donc pour elle, nous savons que c'est récurrent, donc nous lui prenons le dépôt de garantie parce que nous savons que tous les mois elle a besoin d'eux. Mais, pour le cas des deux ou trois personnes qui prennent les rendez-vous au fur et à mesure qu'elles ont des candidats, elles nous demandent si elles peuvent louer tel ou tel bureau tel jour du mois de janvier, du mois de février, du mois de mars, etc. Elles posent déjà leurs journées, donc elles ont …
**M. Mailhé** : … mais si elles posent déjà leurs journées …
**M. Louzon** : … mais ça coute 84 € …
**M. Mailhé** : … je suis désolé, excuse-moi, mais ça n'a aucun rapport. A ce moment-là, pourquoi la société qui loue pour plus d'un mois pose un dépôt de garantie ? … C'est pareil.
**M. Louzon** : non, pour nous c'est plus facile à figer parce que nous la connaissons. Nous avons le temps de faire un contrat. Là, c'est du tac au tac, c'est rapide …
**M. Mailhé** : … tu le vois comme ça, moi je le vois d'une manière différente. Ce n'est pas parce que la personne vient plus d'un mois que … en fait, c'est de la discrimination : à elle, nous avons le droit de lui demander un dépôt de garantie ; c'est une discrimination au temps d'utilisation …
**M. Louzon** : … c'est une question de timing. Nous n'avons pas le temps de …
**M. Mailhé** : … excuse-moi, je ne le comprends pas. Donc, …
**M. Louzon** : … nous n'avons pas le temps d'avoir le dépôt de garantie, qu'elle est déjà partie …
**M. Mailhé** : … nous ne le comprenons pas, parce que nous sommes cinq à l'avoir discuté hier soir, ou avant-hier soir, …
**M. Louzon** : … donc, la personne est déjà partie, et nous n'avons pas le temps d'encaisser le dépôt de garantie …
**M. Mailhé** : … à ce moment-là, vous faites ce que vous voulez, mais nous allons demander à ce qu'il y ait deux votes puisque ce sont quand même deux points totalement différents. Pour le dépôt de garantie, nous voterons contre ; par contre, nous voterons pour le second point. Voilà, nous vous demandons cela. Je ne comprends pas que nous fassions plus ou moins : "toi, tu viens plus souvent", "toi, tu viens trois fois, même si c'est trois fois 84 €, tu poses un dépôt de garantie", "toi, tu viens qu'une fois, tu poses …". Non, nous faisons pour tout le monde pareil. Après, nous pouvons mettre "moins d'un mois, je ne sais pas, 100 €" ou "plus d'un mois, 250 €". Mais, je ne comprends pas que nous fassions de la différence entre les entreprises.
**M. Louzon** : après, c'est ponctuel, ce sont des gens qui ne louent qu'une fois.
**M. Mailhé** : je ne le comprends pas.
**M. Louzon** : ce ne sont pas des gens récurrents.
**M. Séverac** : sur le fait que nous votions deux délibérations différentes, c'est faisable, il n'y a aucun souci là-dessus.
Sur le dépôt de garantie pour les petites durées, est-ce que chaque fois nous sommes obligés d'encaisser la garantie pour ensuite la rendre ? Est-ce que nous ne pouvons pas garder le chèque et simplement le déchirer ? Je ne sais pas, c'est une question. Parce qu'effectivement, si tu loues pour une demi-journée, que tu déposes le chèque, qu'il est encaissé, qu'il faut que tu le rembourses derrière, cela fait beaucoup de paperasse.
**M. Louzon** : c'est une obligation administrative. Sinon, je ne poserai pas de problème. Aujourd'hui, nous en avons l'obligation, le Directeur financier ne transige pas, tout le monde dira dans l'administration que nous avons l'obligation de déposer le dépôt de garantie. Je dis qu'il faut que nous trouvions une solution, et nous avons un problème de location à cause de cela. Donc, pour le résoudre, c'est la seule solution que nous ayons trouvée. Nous en avons discuté avec les services concernés, ils ont dit que pour eux c'était correct.
**M. Mailhé** : c'est ce que nous disons : nous faisons un tarif dégressif suivant le temps.
**M. Pilet** : nous venons de découvrir quelque chose que nous n'avions pas en tête, que le dépôt de garantie était encaissé. Donc, nous faisons un lien, et nous fermerons la parenthèse de suite, avec la location des salles pour laquelle du coup nous demandons 1 000 €. Donc, nous allons demander 1 000 € à des particuliers dont … (*M. Pilet est interrompu par des sons étrangers*) … Donc, si nous comprenons bien, pour les particuliers, les 1 000 € sont encaissés. Donc, nous demandons instamment que ce soit revu parce que c'est très excluant …
**Mme la Maire** : … sauf que, je viens de me retourner vers la Directrice Générale des Services qui dit que nous n'avons pas le choix. Nous avons l'obligation d'encaisser. Donc, nous allons rechercher le texte, le Directeur financier l'a dit également à Thierry. C'est très pénalisant effectivement …
**M. Pilet** : … parce que cela veut dire que, pour les salles dont les tarifs peuvent-être accessibles, que cela empêche certaines personnes, c'est sûr, de louer. Donc, nous demandons que le niveau de garantie soit retravaillé pour la location des salles. Je ferme la parenthèse, c'est …
**Mme la Maire** : fermez la parenthèse, mais nous ne pouvons qu'appliquer la Loi, M. PILET …
**M. Pilet** : … c'est le montant …

**Mme la Maire** : ... et demander un dépôt de garantie qui représente un montant suffisant pour couvrir les risques de dégradations.
**M. Pilet** : il va falloir être cohérent avec les arrivants, je pense que cela peut se voir autrement ; ce n'est pas le sujet, donc je ne vais pas m'étendre, mais là c'est forcément excluant. Nous n'avions pas fait attention à l'époque, mais nous y reviendrons dessus parce que c'est forcément excluant vu le montant.
Pour ce qui est du sujet qui nous occupe, le tiers-lieu est un espace pour permettre d'aider, c'est comme cela aussi que nous l'avions proposé à une certaine époque, des petits auto-entrepreneurs, des petites structures à se développer. Donc, tout ce qui peut permettre de faciliter les choses doit être mis en place. Pour nous, cela ne nous pose aucun problème, nous faisons confiance à l'honnêteté, à la moralité des êtres humains et nous n'avons aucun doute. Les personnes qui viennent montent leur entreprise, sont auto-entrepreneuses, il faut que nous facilitions les choses. Point. Ce serait un grand groupe, nous le questionnerions autrement. Mais là, il faut faire tout ce qui est possible pour faciliter les choses. Je ne pense pas qu'il y ait de casse, de dégâts, il faut arrêter de voir toujours les choses dans le négatif. Donc nous, nous sommes favorables.
Nous nous posions une question sur la domiciliation : les personnes qui sont domiciliées, si elles veulent utiliser les locaux elles doivent quand même louer les locaux ? Nous sommes bien d'accord ?
**M. Louzon** : oui.
**M. Pilet** : et sur la domiciliation, sur le document donné en pièces jointes, il est indiqué qu'il faut des lieux de stockage. Cela veut dire qu'ils auront une armoire ?
**M. Louzon** : ils ont déjà des casiers, et certains ont un petit meuble.
**M. Pilet** : il suffit d'un casier, ce n'est pas ...
**M. Louzon** : ... oui.
**Mme la Maire** : je le mets aux voix, nous allons voter en deux fois.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la suppression de l'obligation du dépôt de garantie pour les locations ponctuelles (inférieures à un mois) ou pour l'achat de chéquiers uniquement.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 28 |
| | **Contre :** | 5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Mailhé*) |
| | **Abstention :** | 0 |

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'agrément et la tarification de la domiciliation tels que définis, et ce à compter du 1er février 2024, ainsi que les modalités sus-indiquées.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 33 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 0 |

## 5 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SA HLM ALTÉAL POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS A LA RÉSIDENCE 'LE CLOS DE MERCERY" *(délibération n° 2024-003)*

**M. Rivier**, Adjoint délégué aux finances : la SA HLM ALTÉAL réalise l'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 30 logements locatifs sociaux situés 2 rue du Square de l'Aude, résidence "le Clos de Mercery" à Fonsorbes. Il s'agit de 18 logements PLUS et de 12 logements PLAI.
Aussi, il vous est proposé d'accepter que la ville se porte caution des emprunts contractés par la SA HLM ALTÉAL, à savoir :

PLAI Construction
- Le montant à garantir est de 400 000,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 800 000,00 €

PLAI Foncier
- Le montant à garantir est de 216 500,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 433 000,00 €

PLUS Construction
- Le montant à garantir est de 662 000,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 1 324 000,00 €

PLUS Foncier
- Le montant à garantir est de 315 500,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 631 000,00 €

Soit un montant total à garantir de 1 594 000,00 € à hauteur de 50 % du montant total de l'emprunt contracté par la SA HLM ALTÉAL de 3 188 000,00 €.
Le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a garanti ce même montant, soit également à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, par décision du 14 novembre 2023.
Lors de la commission finances, il a été demandé s'il n'y aura des contingents que pour ALTEAL. La réponse est que c'est pour tout le monde.
**Mme la Maire** : en fait, quand nous disons que c'est pour tout le monde, ce sont les attributaires : le Muretain Agglo, Action Logement, ALTÉAL, les fonctionnaires, l'État avec les prioritaires et le Conseil Départemental. Ils sont donc concernés par l'attribution de :

- le Muretain Agglo : 5 logements. Mais, classiquement, il nous demande à qui nous souhaitons les attribuer
- Action Logement : 7 logements
- ALTÉAL : 3 logements
- les fonctionnaires : 1 logement
- l'État avec les prioritaires : 4 logements
- le Conseil Départemental : 1 logement

Donc, en gros, la Mairie de Fonsorbes propose des locataires pour 5 logements, sachant que très souvent nous sommes suivis également par ALTÉAL ou le Conseil Départemental par rapport au rang. Peut-être, Christine, ou Corinne, vous avez quelque chose à rajouter. Il arrive fréquemment qu'ils nous laissent la main sur leur contingent.
**M. Mailhé** : nous avions une question et une réflexion, qui ont démarré en Conseil Communautaire aussi : nous faisons beaucoup de garanties d'emprunts. Il faudrait un jour que nous regardions la somme totale que nous avons garantie par rapport au contingent d'appartements ou de logements que nous avons en attribution pour Fonsorbes, et ...
**Mme la Maire** : ... nous l'avions déjà regardé il y a quelques années. Il est vrai que ce qui est important, c'est que les bailleurs sociaux concernés sont de gros bailleurs. Parce que l'inquiétude que nous avons tous, c'est que s'ils "se cassent la figure", ...
**M. Mailhé** : ... si un gros bailleur "se casse la figure", nous sommes mal.
**Mme la Maire** : oui, nous sommes mal. Sauf que nous devenons d'une certaine manière propriétaires des logements en question. ...
**M. Mailhé** : ... après, je pense que ...
**Mme la Maire** : ... heureusement ...
**M. Mailhé** : ... c'est une réflexion Agglo ...
**Mme la Maire** : ... nous avions estimé à un moment donné que cela représentait un an du budget de la commune, nous étions au-delà de 10 000 000 € pour la commune de Fonsorbes, me semble-t-il. Mais nous pouvons le regarder très précisément pour la commune.
**M. Rivier** : le Directeur financier le tient à jour ...
**M. Mailhé** : ... tôt ou tard, il faudra peut-être le conditionner aux logements que nous avons dans le contingent de la ville de Fonsorbes, ou du Muretain Agglo parce que ...
**Mme la Maire** : ... mais ça ne marche pas forcément ...
**M. Mailhé** : ... nous sommes les principaux garantisseurs d'emprunts, l'Agglo et la commune, et se sont ces sociétés, qui finalement sont de grosses sociétés, qui profitent du système ...
**Mme la Maire** : ... malheureusement, cela ne marche pas forcément comme ça.
**M. Séverac** : la vision est un peu plus globale. Je ne sais pas d'ailleurs si le détail de ces garanties d'emprunts n'est pas dans le Compte de Gestion qui fait 90 pages chaque année. Il faut le retrouver. C'est le document envoyé par la Préfecture ...
**M. Mailhé** : ... tu le liras et tu me diras ...
**M. Pilet** : ... c'est ce que j'allais dire. C'est pour cela que nous insistions pour avoir les documents, et nous remercions parce que cela a été fait, version Préfecture parce qu'il y a toutes les annexes, dont celle-là.
Nous voulions savoir quand le permis avait été déposé, et si les travaux étaient réalisés ou pas.
**Mme la Maire** : les logements en question sont habités.
**M. Pilet** : d'accord. Parce que la façon dont c'est formulé sur la note de synthèse "réalise l'acquisition", nous pouvons comprendre que ce n'est pas fini, que c'est en cours. Donc, il faut faire attention, parce que du coup, nous sommes allés chercher, nous nous disions qu'il y avait un nouveau projet. C'est pour cela que je le dis, la façon dont c'est formulé sur la note de synthèse, ça prête à confusion ...
**Mme la Maire** : ... ce n'est pas le genre de projet qui passe inaperçu quand même, compte-tenu du nombre de logements.

**M. Pilet** : oui, mais la façon dont c'est formulé, je vous le dis, nous sommes allés rechercher ...
**Mme la Maire** : ... d'accord. Les appartements ont été livrés et sont habités depuis, autant que je sache, le mois de juin environ.
**M. Bonnet** : excusez-moi. Mais du coup, comment ça se fait ? Ce n'est pas en l'état de futur achèvement. C'est achevé. En fait, normalement, on achète en VEFA avant que le projet ne soit démarré. C'est le libellé qui nous a sacrément perturbés. Nous, quand nous achetons en VEFA, c'est sur plans. Et après, quand c'est fini, nous récupérons les clefs et prenons possessions des locaux ...
**Mme la Maire** : ... ALTÉAL les a achetés en VEFA ou ...
**M. Bonnet** : ... en VEFA, mais alors nous aurions dû délibérer sur ce point-là il y a un an et demi, ou deux ans, avant le démarrage de l'opération
**Mme la Maire** : ... nous délibérons, M. BONNET, lorsqu'on nous demande de délibérer. Tant qu'on ne nous sollicite pas sur la garantie d'emprunt, il n'y a pas de raison que nous délibérions.
**M. Bonnet** : et après, vous n'avez pas répondu : le permis de construire, vous savez de quand il date s'il vous plaît ?
**Mme la Maire** : à mon avis, il date du mandat précédent, 2015, 2016, quelque chose comme ça. Je n'ai pas la date précise.
**M. Bonnet** : le projet de Hournes date de si longtemps ?
**Mme la Maire** : ce n'est pas sur Hournes, c'est avant. Là, nous parlons du square de l'Aude.
**M. Bonnet** : le square de l'Aude est la partie arrière au square de l'Ariège. Nous sommes d'accord ? Le Clos Mercery.
**Mme la Maire** : oui. A droite.
**M. Bonnet** : ça ne fait pas partie de Hournes ce terrain-là ?
**Mme la Maire** : non.
**M. Séverac**, hors micro : cela fait partie de l'opération du square des Artistes, à côté.
**M. Bonnet** : ce n'est pas là qu'il devait y avoir la gendarmerie ?
**Mme la Maire** : si. C'est sur ce secteur-là, oui.
**M. Pilet** : donc, il ne pouvait pas y avoir de permis déposé avant.
**Mme la Maire** : avant quoi ?
**M. Pilet** : vous dites ...
**Mme la Maire** : ... avant le permis d'aménager Hournes-Portérény ? Écoutez, nous le regarderons, M. PILET. Mais il me semble, à la louche, que ce sont les années 2016.
**M. Pilet** : 2016 ? D'accord.
**Mme la Maire** : oui. Cela vous convient ?
**M. Pilet** : oui, c'est bon.
**Mme la Maire** : très bien.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal que la ville se porte caution des emprunts contractés par la SA HLM ALTÉAL, selon les conditions ci-dessus énoncées.

| VOTE | Pour : | 33 |
|---|---|---|
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

## 6 - ADOPTION DES ÉTAS DES RESTES A RÉALISER 2023 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL *(délibération n° 2024-004)*

**M. Pilet** : excusez-moi. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de passer le point 8 avant celui-là puisque nous allons parler d'un reste à réaliser et nous allons l'adopter sur le point 8, qui est l'attribution du fonds de concours que nous allons mettre en restes à réaliser ? Il faudrait quand même, pour le mettre en restes à réaliser, que nous l'ayons adopté. Je dis ça, je dis rien.
**La Directrice Générale des Services** : nous avons la délibération du Muretain Agglo qui nous permet de le mettre en RAR. Mais c'est juste une observation technique.
**M. Pilet** : merci.
**M. Rivier** : donc, je fais quoi ? Le 8 ou le 6 ?
...
**M. Rivier** : donc "adoption des états des Restes à Réaliser 2023". Il vous est proposé d'adopter l'état des recettes engagées non liquidées et celui des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2023, concernant le Budget Principal communal - section investissement :

- Recettes : 1 377 103 €

- Dépenses : 1 037 312 €

Les documents étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.
Lors de la commission finances, des explications ont été apportées :

- sur les subventions en attente depuis 2022 : suite à l'envoi de pièces complémentaires demandées par les organismes financeurs, nous sommes en attente du paiement. Certains organismes, comme la Région, ont repoussé les paiements en 2024 pour faute de crédits.
- sur les bons de commandes dans les dépenses qui ont des dates de 2021 et 2022 : les entreprises n'ayant toujours pas envoyé les factures, les bons de commande sont toujours présents.

**Mme la Maire** : y a-t-il des questions ?
**M. Pilet** : c'est un détail : comment se fait-il que les vélos n'aient pas été achetés ? Parce que quand cela avait été discuté en commission finances, cela devait être fait rapidement. Et puis ...
**M. Rivier** : ... ils ont été achetés. Mais, nous n'avons pas reçu les factures.
**M. Pilet** : d'accord. Ils sont achetés. Merci.
**M. Mailhé** : de toute façon, nous les subissons les Restes à Réaliser. Mais, nous aurions bien aimé avoir un point d'état à l'été pour voir l'évolution de ces Restes à Réaliser sur les lignes présentées ce soir. Ce serait intéressant, parce que quand on voit 1 377 000 € en recettes, cela paraît énorme. Mais il ne faut pas oublier que nous avons lancé beaucoup de projets en fin d'année. Donc cela rentre dans les Restes à Réaliser. Mais nous, ce que nous demanderions, ce serait, sur un Conseil Municipal, d'avoir un point des Restes à Réaliser au mois de juin, avant l'été pour voir si réellement la Région nous donne les subventions. Parce que si elle n'a pas pu les donner en 2023, ça va faire quoi en 2024 ? Elle va donner ceux de 2023 et ceux de 2024, le budget sera encore plus difficile à boucler pour la Région. Donc, ce qui serait intéressant, c'est de suivre les mêmes points à l'été pour voir vraiment si des factures et des subventions sont arrivées.
**M. Rivier** : pour la Région, le Directeur financier en a bien parlé en commission, dès le mois de juin, il a eu l'information que nous n'aurions rien en 2023.
**Mme la Maire** : c'est une information, effectivement, qui peut être donnée ...
**M. Rivier** : ... cela peut se faire en Conseil ...
**Mme la Maire** : ... en Conseil ou en commission finances. Mais, qu'il y ait un suivi ... Oui, parce qu'il n'y a pas de doute sur le fait que notre Directeur financier suit cela de près, et pour cause, notamment sur les recettes. Sur les dépenses, nous ne recevons pas les factures, nous ne payons pas, c'est embêtant parce que cela ne nous permet pas d'avoir des comptes à jour, et nous sommes obligés effectivement de les décaler, mais c'est ainsi. Mais, sur les recettes, nous prenons, oui effectivement. Donc, nous en parlerons au Directeur financier, mais je pense que cela ne pose pas de problème sur une commission finances.
**M. Fédou** : oui, mais en commission finances, nous nous sommes justement posé la question des factures qui arriveraient à terme dans l'échéance quadriennale. Si elles arrivaient à la cinquième année, qu'est-ce qu'on en fait ? Est-ce que nous les payons ? Ou est-ce que nous ne les payons pas ?
**Mme la Maire** : des entreprises qui auront des factures avec cinq ans de retard, j'ose espérer qu'il n'y en a pas beaucoup.
**M. Fédou** : là, nous en avons qui datent de 2021 déjà. Donc, il faut espérer qu'en fin d'année 2024 elles n'y soient plus.
**M. Rivier**, hors micro : sinon, ce sera reporté.
**Mme la Maire** : c'est perdu.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les états des Restes à Réaliser 2023 du Budget Principal "Commune" selon les montants indiqués ci-dessus.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

## 7 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - TRAVAUX DE RÉFECTION DES RESTAURANTS SCOLAIRES DU GROUPE SCOLAIRE DE LA BÉOUZO *(délibération n° 2024-005)*

**Mme la Maire** : quand on dit "restaurants scolaires", nous parlons juste de la zone technique, nous ne parlons pas des salles de restauration où mangent les enfants. Nous parlons de ce que je vais qualifier d'"arrière cuisine", mais cela n'a rien de péjoratif.
**M. Rivier** : il conviendrait d'effectuer des travaux de réfection aux restaurants scolaires de l'école maternelle et élémentaire de la Béouzo.

Le montant des travaux pour la réfection des zones cuisine du groupe scolaire s'élèveraient à 116 493.34 € HT :

| DÉPENSES | MONTANTS |
|---|---|
| Travaux | 116 493.34 € |
| Maîtrise d'œuvre | 11 649.33 € |
| **TOTAL DÉPENSES H.T.** | **128 142.67 €** |
| **TVA** | **25 628.53 €** |
| **TOTAL DÉPENSES TTC** | **153 771.20 €** |
| **RECETTES** | **MONTANTS** |
| Subvention espérée du DÉPARTEMENT (contrat territoire 2024) | 38 442.80 € |
| Subvention espérée du ÉTAT (DETR/DSIL 2024) | 64 071.34 € |
| **TOTAL RECETTES ESPÉRÉES** | **102 514.14 €** |
| **EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT** | **51 257.06 €** |

**Mme la Maire** : autant sur le Département les 30 % sont quasiment acquis dans le sens où nous connaissons son engagement clair pour tout ce qui concerne les travaux sur les établissements scolaires, cela devrait donc passer, autant pour la subvention de l'État espérée au travers de la DETR et du DSIL, je ne suis pas sûre que nous bénéficions des deux. Mais, de toute façon, nous les sollicitons, nous verrons bien ce que cela donnera. Ce sont des travaux qu'il faut faire, ce sera l'été prochain. Quand bien même nous n'aurions pas ces subventions-là, nous ferons les travaux.
**M. Rivier** : la commune devrait percevoir le FCTVA en 2025 d'un montant de 25 224.62 €
Aussi, il vous est proposé de solliciter une subvention auprès de l'État (DETR et DSIL 2024) et du Conseil Départemental (Contrat de Territoire 2024) pour ce projet.
Si vous avez des questions.
**M. Lorrain** : cela fait plusieurs fois que nous voyons des travaux, des travaux. Est-ce que nous pourrions espérer des commissions travaux pour justement en parler ?
**Mme la Maire** : je sais que ce dossier a été traité en commission finances et en commission scolaire. L'objectif était de présenter aux deux commissions réunies ce qu'était la réalité de ces travaux-là. Peut-être que la prochaine fois, il faudra réunir à la fois les commissions finances, travaux et scolaire pour que tout le monde puisse être au même niveau d'information.
**M. Bonnet** : effectivement, c'était la réflexion que nous nous étions faite. Nous allons voter ce soir une demande de subvention, comme vous le faites depuis le début du mandat, sans que nous n'ayons quelle qu'information que ce soit sur les travaux. Effectivement, ...
**Mme la Maire** : ... vos collègues présents à la commission commune scolaire/finances ont eu l'information.
**M. Bonnet** : il y a des informations techniques ; là, il n'y a pas d'informations techniques, c'est simplement un petit libellé. Donc, les informations techniques se traitent normalement en commission travaux. Comme je le dis, ce n'est pas la première fois, donc cela justifiera encore notre vote là-dessus. Ce ne sera pas sur la subvention, mais bien-sûr nous allons nous abstenir parce qu'effectivement il n'y a plus aucun travail en commission, ou très peu.
Ce qui nous a interpellés aussi, c'est pourquoi ces travaux arrivent un an après les travaux conséquents faits sur cette école ?
**Mme la Maire** : parce que nous les avons dissociés de tout le reste. Je vous rappelle les sommes quand même conséquentes que nous avons mises sur la Béouzo, nous étions à plus d'un million d'euros, donc chaque chose en son temps. Nous pouvions temporiser sur ces travaux-là, donc nous les avons dissociés parce qu'ils ne concernent que le côté technique de la cuisine. Nous avons traité, au cours des travaux qui ont été faits sur l'été 2022, tout ce qui concerne les bâtiments scolaires et de restauration avec le double-flux, etc. De dissocier ne changeait rien.
Peut-être Mme LACOSTE a-t-elle quelque chose à rajouter.
**Mme Lacoste**, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse-scolaire" : oui, juste rajouter qu'il y avait une grosse contrainte de temps bien-entendu, puisque tous les travaux sur les écoles ne pouvaient se faire qu'entre juillet et août. Grâce au travail des équipes et de nos techniciens, nous avons donc pu les rentrer sur les vacances d'été. Mais, si nous avions dû faire ceux-là en plus, ils ne seraient pas passés. Il faut donc aussi que nous fassions en fonction des bâtiments que nous avons, de leur utilisation et des coûts bien-sûr.
**M. Bonnet** : cela peut être apparenté à un saucissonnage de marché public. Aujourd'hui, je suis désolé, mais peut-être que l'appel d'offres réalisé sur cette école n'aurait peut-être pas été le même que ce qu'il a été.

L'organisation, comme vous le disiez Mme le Maire, ces travaux n'étaient pas du tout du même acabit et n'étaient pas sur la même zone de travail. Donc, je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas pu faire un parallèle des autres aussi. Ça, c'est un point de vu de technicien en bâtiments.
Aujourd'hui, ce que nous pouvons regretter effectivement, comme nous l'avons dit, c'est le manque de concertation, le manque de communication au niveau de la commission travaux. Jean-Claude va peut-être rajouter quelque chose pour ces travaux-là.
**M. Pilet** : oui, sur les origines. De ce que nous en avons compris, elles sont liées à l'entretien, à l'eau projetée sur les murs, donc avec des consignes qui ne sont pas respectées ou pas appliquées correctement. Et donc, nous rappelons que l'année dernière, quand nous avions fait état de la difficulté des agents du service entretien, cela faisait partie de ce qu'ils avaient fait remonter, à savoir qu'on leur demandait ou faisait faire un peu n'importe quoi sur l'utilisation de l'eau et l'entretien …
**Mme la Maire** : … juste, je vous rappelle, M. PILET, …
**M. Pilet** : … je vais finir, s'il vous plaît, je vais finir…
**Mme la Maire** : … nous ne parlons pas des mêmes agents …
**M. Pilet** : … je vais finir. Ensuite, normalement, si nous ne nous trompons pas, il doit y avoir des produits pour nettoyer, pour lesquels les fournisseurs font des formations. Donc, nous espérons que cela pourra être fait pour éviter que cela ne se renouvelle, qu'il n'y ait plus ces problèmes-là.
**Mme la Maire** : juste pour information sur l'école de la Béouzo : les locaux dont nous parlons, notamment sur l'élémentaire, datent de 1993, M. PILET. Donc, nous pouvons comprendre aussi que du fait de l'ancienneté de l'école, toute relative, elle a 30 ans, qu'il y ait à la longue des dégradations non volontaires de la part des agents sur l'entretien, dans la mesure où initialement il n'y a pas de carrelage qui aurait permis d'imperméabiliser les murs. C'est le seul regret que nous puissions avoir. Et puis, les personnels en question qui entretiennent ces locaux-là ne sont pas ceux de la Mairie, ce sont des personnels Muretain Agglo. Donc, rien à voir avec notre service entretien, M. PILET.
**M. Bonnet** : du coup, le Muretain Agglo ne pourrait pas avoir une participation dans ces travaux ?
**Mme la Maire** : non, il n'y aura fort probablement pas de participation du fait du règlement des fonds de concours. Effectivement, la restauration est une compétence du Muretain Agglo, en services communs, mais ce sont les communes qui financent tout ce qui concerne l'entretien des bâtiments, ou le changement d'appareils électroménagers, etc. Le Muretain Agglo prend en charge le service, mais par contre l'entretien des bâtiments et le matériel sont à la charge des communes. Nous pouvons solliciter le Muretain Agglo, mais ce sera sans illusions dans la mesure où nous ne remplissons pas les critères des fonds de concours tels qu'ils ont été définis par le Muretain Agglo.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'État et du Conseil Départemental pour les travaux de réfection des restaurants scolaires du groupe scolaire de la Béouzo.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 30 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*) |

## 8 – LE MURETAIN AGGLO – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 POUR LA CRÉATION D'UN PUM-TRACK *(délibération n° 2024-006)*

**Mme la Maire** : là, par contre, cela correspond aux critères du Muretain Agglo.
**M. Rivier** : pour rappel, afin de répondre à une demande des administrés (budget participatif notamment), sont prévus des travaux de création d'un pump-track.
Cet équipement sera destiné essentiellement aux activités de vélo, roller, … et pourrait être utilisé par les écoles et par les associations. L'objectif est de proposer un espace accessible pour tous, tout en développant l'attractivité et les activités sportives de la commune.
Le plan de financement actuel est le suivant :

| DÉPENSES | MONTANTS |
|---|---|
| Travaux | 259 038.92 |
| Etudes de sol | 1 800.00 |
| BT | 1 500.00 |
| **TOTAL DÉPENSES H.T.** | **262 338.92** |
| **TVA** | **52 467.78** |
| **TOTAL DÉPENSES TTC** | **314 806.70** |

| RECETTES | MONTANTS |
|---|---|
| Subvention espérée du Conseil Régional (contrat Bourg Centre) 25 % | 65 584.73 |
| Subvention espérée du Conseil Départemental (…) 30 % | 78 701.68 |
| **TOTAL RECETTES ESPÉRÉES** | **144 286.41** |
| **EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT** | **170 520.29** |

La commune devrait percevoir le FCTVA en 2025 d'un montant de 43 034,08 €.
De plus, le Muretain Agglo, dans le cadre de sa politique de solidarité intercommunale, a mis en place un système de Fonds de Concours à destination de ses communes membres. Leurs montants sont calculés sur le reste à charge pour la commune en fonction de l'intérêt du projet. Ils sont déterminés après application d'un critère de solidarité qui majore ou minore le Fonds de Concours selon le revenu moyen des habitants et l'effort fiscal de la commune.
De ce fait, lors de son Conseil Communautaire du 14 novembre 2023, le Muretain Agglo a décidé d'octroyer à la commune de Fonsorbes un Fonds de Concours au titre de l'année 2023 à hauteur de 40 000 € pour la création d'un pump-track. La part restant à la charge de la commune serait donc de 130 520,29 €.
Aussi, il vous est proposé d'adopter une délibération concordante à celle du Muretain Agglo, reprenant le montant du Fonds de Concours attribué à la commune pour l'année 2023.
Lors de la commission finances, il a été expliqué que pour la délibération concordante avec le Muretain Agglo, donc aujourd'hui, le montant des travaux correspond à celui au moment de la demande de subvention, et non pas au montant réel voté lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.
**Mme la Maire** : donc, l'attribution du Fonds de Concours est liée au règlement tel qu'il a été établi, dans lequel il est question d'attractivité du territoire. Le Conseil Communautaire a considéré qu'effectivement le pump-track, intéressant pour la commune de Fonsorbes, participait au-delà à l'attractivité du territoire puisqu'aujourd'hui les pump-tracks sont des installations qui attirent beaucoup de jeunes, peut-être des petits Fontenillois, mais il me semble qu'ils auront le leur à Fontenilles. Ce pump-track peut être attractif de manière générale, peut-être pour les petits Saint-Lysiens, ou pour les jeunes d'ailleurs, qui pourront venir faire du vélo à Fonsorbes.
**M. Lorrain** : je ne sais pas si j'ai bien entendu tout à l'heure. En 2023, le Conseil Départemental n'a pas donné de subvention.
**Mme la Maire** : non. Là, la commune s'inscrit dans le cadre du "Cœur de Bourg".
**M. Lorrain** : ce sont des accès pourtant.
**Mme la Maire** : oui, mais quand même. Compte-tenu de ce qu'est l'installation, ça peut rentrer dans ce cadre-là. C'est donc à ce titre-là que nous le sollicitons.
**M. Lorrain** : c'est vraiment "espéré" alors.
**Mme la Maire** : de toute façon, nous le sollicitons, nous espérons effectivement que la réponse sera positive. Mais nous savons pertinemment que si elle ne l'est pas, nous serons en capacité de le porter. Mais il est légitime que nous allions chercher les subventions là où nous pouvons penser les trouver.
**M. Mailhé** : il a mis le doigt sur le point que nous avions avancé en commission finances. Le problème est que nous avons quand même 39 000 € d'écart avec le marché ; que va faire le Muretain Agglo ?
**Mme la Maire** : de toute façon, nous le dirons au Muretain Agglo, en temps et en heure. Aujourd'hui, nous avons l'obligation d'avoir une délibération concordante avec celle prise en Conseil Communautaire. Et lorsque nous aurons le coût réel du pump-track, nous en informerons le Muretain Agglo, qui en tirera les conséquences. Soit, il nous laissera les 40 000 €, soit il les diminuera au prorata …
**M. Mailhé** : … parce que si je me souviens bien, nous en avions parlé. C'est un pourcentage que nous votons ?
**Mme la Maire** : oui. Mais là, pour le coup, ce n'est pas un pourcentage, c'est un chiffre rond qui a été voté.
**M. Mailhé** : il faut espérer qu'il nous ne reviendrons pas dessus. Nous ferons le forcing le jour du Conseil Communautaire si jamais il le présentait.
**Mme la Maire** : il n'y a pas d'inquiétude, à priori, là-dessus.
**M. Rivier** : le montant est "à hauteur" de 40 000 €. Donc, c'est bien le plafond.
**M. Séverac** : le principe de ces subventions de Fonds de Concours c'est qu'il porte sur le reste à charge de la commune après les subventions accordées par les autres partenaires potentiels. Si jamais le Conseil Départemental ne nous accordait pas les 25 % prévus, le reste à charge serait plus important pour la commune, et nous pourrions justifier auprès du Muretain Agglo que normalement il devrait faire plus que les 40 000 €. Mais, ...
**M. Mailhé**, hors micro : … le justifier dans les deux sens.

**M. Séverac** : dans les deux sens. Nous sommes obligés de voter de manière concordante, c'est-à-dire dans les mêmes termes que ceux que le Muretain Agglo a votés pour acter la subvention. Mais après, comme toutes les subventions, elles prennent en compte la réalité des travaux qui seront faits. Pareil pour la Région ou pour le Département quand c'est 30 %. Si les travaux que nous réalisons sont de 30 000 € de moins que les 259 000 € prévus, la subvention aura diminué d'autant en pourcentage. C'est vrai que c'est un peu curieux, et nous l'avions souligné en commission finances avec Franck, que nous soyons amenés à voter une subvention pour laquelle nous savons que les travaux, après justement les discussions qu'il y a eu, seront inférieurs à ceux que nous demandons. Mais il faut voter de manière concordante, sinon il n'y aura pas de subvention.
**Mme la Maire** : d'autres questions ?
**M. Bonnet** : une remarque que j'avais oubliée tout à l'heure, c'est le FCTVA. Vous l'annoncez à N+1. Ce n'est pas plutôt à N+2 que nous le percevons ?
**La Directrice Générale des Services** : oui, N+2, effectivement. C'est différent pour le CCAS, mais c'est N+2 pour la commune.
**M. Bonnet** : donc là, la commune devrait percevoir le FCTVA en 2026 sur ce point-là et sur le point précédent. Donc là, il y a une erreur, me semble-t-il.
Je voulais revenir sur la pétition que je vous avais remise la dernière fois, pour savoir ce que vous avez engagé comme démarches auprès ...
**Mme la Maire** : ... nous avons répondu aux pétitionnaires, réponse qu'ils ont dû avoir lundi.
**M. Bonnet** : d'accord. Vous leur avez rappelé qu'une réunion publique avait été faite. Pour moi, qui dit "réunion publique" dit "réunion ouverte au public", et pas uniquement à une certaine marge de la population. Nous aurions aimé savoir combien de personnes vous aviez convoquées. Parce qu'il semblerait que le chiffre soit assez faible des personnes à qui vous aviez donné ...
**Mme la Maire** : ... non. Ce n'est pas le sujet ce soir. Rue de la Ferratéro, rue de Campardou, chemin Marial, et derrière, chemin de la Béouzo. Nous vous donnerons le détail ...
**M. Bonnet** : ... il nous a été remonté que seulement 8 personnes avaient reçu cette convocation ...
**Mme la Maire** : ... non, c'est faux, c'est totalement faux ...
**M. Bonnet** : ... donc les personnes sont ...
**Mme la Maire** : ... totalement faux. Cela a été distribué par nos services, et le chiffre que vous annoncez est totalement faux. Nous vous dirons exactement combien de riverains l'ont eue dans leur boîte aux lettres ...
**M. Bonnet** : ... je n'annonce pas, je vous rapporte des propos ...
**Mme la Maire** : ... je vous le dis très clairement, M. BONNET, c'est faux.
**M. Bonnet** : d'accord. Donc, nous avons des personnes qui mentent ...
**Mme la Maire** : ... ou alors qui n'ouvrent pas leur courrier, je ne sais pas, mais c'est faux. Nous vous dirons la date de distribution et nous vous dirons combien de riverains ont été sollicités ; quatre sont venus.
**M. Bonnet** : dont un qui est assez proche quand même aussi du projet. Il me semble que ...
**Mme la Maire** : ... ce n'est pas le sujet ce soir ...
**M. Bonnet** : ... nous parlons du pump-track ...
**Mme la Maire** : ... nous parlons du pump-track ...
**M. Bonnet** : ... nous avons d'autres éléments qui sont arrivés à notre connaissance
**Mme la Maire** : ... nous vous demandons donc de voter une demande de subvention. C'est ça le sujet. Le principe du pump-track est acquis, là-dessus nous n'y reviendrons pas.
**M. Pilet** : excusez-moi. Est-ce qu'il est exact, parce que c'est aussi ce qu'il semble s'être exprimé, que le terrain sur lequel sera possiblement implanté le pump-track a en fait été donné pour l'utilisation dans un cadre scolaire uniquement ?
**Mme la Maire** : aucune idée, M. PILET. Vous poserez la question à nos prédécesseurs.
**M. Pilet** : il y a eu, à priori, ...
**Mme la Maire** : ... non, arrêtons là-dessus. Franchement, ...
**M. Pilet** : ... à priori, vous avez été informée, des gens vous ont informée, notamment, à priori, lors de la réunion, en disant que ce terrain avait été donné uniquement dans le cadre scolaire ...
**Mme la Maire** : ... posez la question à nos prédécesseurs, M. PILET, je n'en sais rien de cela ...
**M. Pilet** : ... oui, mais il faut le savoir parce que ...
**Mme la Maire** : ... cela ne change rien ...
**M. Pilet** : ... si, cela change que nous sommes porteurs d'une parole d'une municipalité, et que si des engagements ont été pris, il faut le vérifier, nous sommes tenus de les respecter. Excusez-moi, mais ...
**Mme la Maire** : ... M. PILET, je vous rappelle que les mêmes prédécesseurs avaient l'intention d'y construire un lotissement communal. C'est parce que nous, qui à l'époque étions dans l'Opposition, sommes montés au créneau et que cela ne s'est pas fait. Donc, s'ils s'étaient engagés sur le fait que cela reste sur un périmètre strictement scolaire, ils ne se seraient pas lancés là-dedans. Et là, ...

**M. Pilet** : ... comme je n'ai pas les éléments ; par contre il nous revient cette information, donc nous interrogeons, nous posons la question, nous demandons qu'il y ait une vérification. Si c'est faux, c'est faux. Très bien. Pour éviter des ennuis, je crois que cela vaut le coup de faire attention...
**Mme la Maire** : ... en l'occurrence, nous construisons un équipement destiné aux enfants. Donc, cela colle parfaitement bien, les scolaires pourront y aller. Donc, ... c'est bon, nous n'allons pas ...
**M. Pilet** : ... je demande qu'on le vérifie ...
**Mme la Maire** : ... c'est ça.
**M. Pilet** : pardon ? ... Je n'ai pas compris.
**Mme la Maire** : non, c'est bon. Nous clôturons sur le sujet ...
**M. Pilet** : ... du coup, je vais expliquer notre vote. Nous sommes pour un pump-track, mais nous allons nous abstenir uniquement pour que les gens qui sont contents, etc, sachent que des gens ont porté leur parole. Mais, cela n'a rien à voir avec la réalisation du pump-track. Nous rappelons que le Conseil de Quartier qui l'a porté, à Cantelauze, était, je pense qu'eux aussi ...
**Mme la Maire** : ... nous vous avons déjà expliqué qu'à Cantelauze ce n'était pas possible compte-tenu du classement ...
**M. Pilet** : ... j'entends, j'ai entendu ...
**Mme la Maire** : ... du PLU ...
**M. Pilet** : ... excusez-moi ...
**Mme la Maire** : ... expliquez-le aussi aux gens ...
**Mme Voisin**, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne et démocratie participative" : ... si je peux parler ... merci. Il me semblait que là, nous parlions juste de la demande de Fonds de Concours ?
**Une Élue** répond hors micros : oui, c'est ça.
**Mme Voisin** : le sujet du pump-track, nous l'avons déjà évoqué, nous en avons déjà débattu, c'est clos.
**M. Pilet** : nous utilisons les espaces ...
**Mme Voisin** : ... c'est clos ...
**M. Pilet** : ... nous utilisons les espaces qui sont à notre disposition pour exprimer la parole de gens, qui s'inquiètent, qui l'expriment et qui ont fait une pétition. Nous faisons notre devoir d'Élus. Point.
**Mme Voisin** : vous l'avez fait la dernière fois. C'est bon ...
**M. Pilet** : ... eh bien, nous continuerons à le faire. Tant que nous estimons qu'il faut le faire, nous continuerons à le faire.
**Mme la Maire** : merci M. PILET. Je le mets ...
**M. Pilet** : ... excusez-moi. Même avec des gens qui disent qu'ils ne veulent pas travailler avec nous. Nous continuerons quand même à le faire.
**Mme la Maire** : parfait.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération concordante à celle du Muretain Agglo, reprenant le montant du Fonds de Concours attribué à la commune au titre de l'année 2023 pour la création d'un pump-track.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 30 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 3 *(Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)* |

**Mme la Maire** : parfait. Je vous remercie.
Je sors pour le point suivant. C'est M. SÉVERAC qui va vous le présenter.

***Sortie de Mme la Maire à 19 h 48***

## 9 - DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE MADAME LA MAIRE *(délibération n° 2024-007)*

**M. Séverac** : il vous est proposé d'accorder la protection fonctionnelle à Mme la Maire.
Vous le savez, le jeudi 7 décembre 2023, elle a été la cible d'attaques nominatives au travers de tags inscrits sur la façade mitoyenne à celle de la Mairie. Une motion de soutien a d'ailleurs été votée, suite à ces attaques, lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2023, à l'unanimité des membres du Conseil.
Le mardi 12 décembre 2023, de nouveaux tags injurieux et menaçants ont été découverts principalement sur la façade de la Mairie. Deux plaintes ont été déposées à la Gendarmerie de Saint-Lys.

La commune est tenue de protéger les Élus, ainsi que les agents, contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.
Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un Élu, au titre des articles L 2123-34 et L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande, au nom de la commune.
Aussi, Mme la Maire, par courrier daté du 2 janvier 2024, a sollicité la protection fonctionnelle de la commune prévue par l'article L 2123-35 du CGCT qui stipule, je cite :
*"Le Maire ou les Élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le Code Pénal, les lois spéciales et le présent Code.*
*La commune est tenue de protéger le Maire ou les Élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.*
*La protection prévue aux deux alinéas précédents est étendue aux conjoints, enfants et ascendants directs des Maires ou des Élus municipaux les suppléant ou ayant reçu délégation lorsque, du fait des fonctions de ces derniers, ils sont victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages.*
*Elle peut être accordée, sur leur demande, aux conjoints, enfants et ascendants directs des Maires ou des Élus municipaux les suppléant ou ayant reçu délégation, décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou du fait de leurs fonctions, à raison des faits à l'origine du décès ou pour des faits commis postérieurement au décès mais du fait des fonctions qu'exerçait l'Élu décédé.*
*La commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'Élu intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale".*
C'était pour être exhaustif dans la citation des articles du CGCT qui concernent la protection fonctionnelle qui couvre pour l'essentiel, vous le savez, le Conseil Juridique, l'assistance psychologique, les coûts qui résultent de l'obligation de protection.
Donc, il s'agit d'accorder la protection fonctionnelle à une Élue, et non pas de demander sa mise "sous" protection comme l'a compris la presse aujourd'hui, ce qui n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas de demander qu'il y ait la mise en place de Policiers Municipaux ou de la Gendarmerie devant le bureau du Maire ou son habitation. La protection fonctionnelle est différente de la mise sous protection.
Des questions ?
**M. Lorrain** : j'en reviens juste à ce que tu viens de dire. C'est dommage que nous votions quelque chose ce soir, qui était dans la presse aujourd'hui.
**M. Séverac** : tu sais que la presse lit l'ordre du jour et les documents de synthèse du Conseil Municipal, et l'interprète de manière erronée.
D'autres questions ?
**M. Pilet** : nous voudrions dire deux mots, mais nous voudrions qu'il y ait Mme la Maire parce que nous voulons qu'elle puisse entendre.
**M. Séverac** : faites-le après son retour.
**M. Pilet** : oui, nous demandions à le faire après le vote.
Il est donc fait état de plaintes déposées, nous voulions savoir si vous avez eu des éléments de l'enquête. Est-ce que vous savez des choses, si c'est retenu, si ce n'est pas retenu ? Est-ce que vous avez des éléments à fournir ?
**M. Séverac** : à l'heure actuelle, quand les enquêtes sont diligentées, nous ne connaissons pas les éléments tout de suite, ce qui est retenu, quel en est le retour. Mais vous lui poserez la question après le vote du point. C'est le mieux.

M. SÉVERAC propose au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle de la commune à Mme la Maire pour les raisons évoquées ci-dessus.

| | | |
|---|---|---|
| **VOTE** | **Pour :** | 31 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 0 |
| | **Ne participent pas au vote :** | 2 *(Mme Siméon et M. Monrozier)* |

***Retour de Mme la Maire à 19 h 54***

**M. Séverac** : Mme la Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé la protection fonctionnelle que vous aviez sollicitée.
**Mme la Maire** : je vous remercie de votre soutien.
**M. Séverac** : il y a cependant une question : est-ce que nous avons des éléments sur les plaintes déposées et leur prise en compte par le Procureur ?
**Mme la Maire** : aujourd'hui, je n'ai aucune information, aucun retour, ni de la part de la Gendarmerie, ni de la part des services du Procureur.
**M. Pilet** : pendant que vous n'étiez pas là, nous avons posé des questions, parce que nous avions prévu de donner une information, et nous voulions attendre que vous soyez de nouveau parmi nous. Donc je vais le faire, ça va être très bref. Lors du Conseil d'Administration du CCAS, Mme la Maire, vous avez relayé les propos du Sous-Préfet, qui indiquait que ces agissements étaient faits pour vous faire démissionner et que c'était une manipulation. La gestuelle que vous avez utilisée ciblait l'Élu de "Fonsorbes l'Humain d'Abord". Donc, nous nous sommes permis de saisir le Préfet pour demander des explications ... je donne l'information ...
**Mme la Maire** : ... vous êtes dans les interprétations ...
**M. Pilet** : ... peut-être, mais ...
**Mme la Maire** : ... vous pourrez interroger le Sous-Préfet sur le sujet puisqu'il viendra à Fonsorbes le 19, vendredi prochain, il sera présent à 14 h 30. Comme il me l'avait dit lorsque nous avons échangé après les tags, il souhaitait venir sur la commune pour m'assurer de son soutien et du soutien des services de l'État. Donc, il sera présent vendredi 19 à 14 h 30.
**M. Pilet** : ... nous demandons, parce que les propos que vous avez relayés de sa part ...
**Mme la Maire** : ... cela peut effectivement être une manipulation.
**M. Pilet** : nous avons demandé des explications, nous donnons l'information que nous avons écrit, cela nous semble normal, nous avons demandé au Préfet, puisque c'est son supérieur, à avoir des explications. Cela va nous permettre aussi de dire autre chose, c'est que dès les premières inscriptions, nous avons été les seuls à diffuser un communiqué qui condamnait ce qui était en train de se passer, que nous avions proposé que ce soit diffusé dans la Dépêche, cela n'a pas été fait. Et, nous avions eu la même attitude l'année dernière quand il y avait eu des menaces, et avec un courrier que nous avions adressé aussi à l'ensemble des Élus. Et donc, nous avions été les seuls à demander à condamner toutes formes de violences, de menaces, etc, et à demander que cela s'arrête. Et je rappelle aussi que, nous, nous n'avons jamais demandé la démission de Mme la Maire, et nous ne le ferons jamais ; par contre, ce que nous avons demandé, que ce soit bien clair, c'est la démission de l'ensemble du Conseil Municipal. Je ne vais pas reprendre l'argumentaire, mais nous l'avons fait à plusieurs reprises et nous pensons qu'il faudrait le faire parce qu'après tout ce qu'il s'est passé, et puis le peu que nous représentons au vu de la façon dont se sont passées les élections, nous pensons qu'il faut une équipe nouvelle qui reparte à zéro pour sortir de cette situation, sachant qu'au préalable nous avions demandé qu'il y ait une gestion commune ...
**Mme la Maire** : ... nous n'allons pas refaire l'histoire ...
**M. Pilet** : ... que ce soit bien clair puisque nous entendons des propos ...
**Mme la Maire** : ... de toute façon, nous n'avons pas l'intention de démissionner. Donc, vous attendrez 2026 pour les prochaines élections ...
**M. Pilet** : ... que ce soit bien clair parce que vous nous prêtez, et d'autres personnes nous ont prêté des choses qui sont fausses ...
**Mme la Maire** : ... nous lisons ce que vous écrivez, M. PILET ...
**M. Pilet** : ... ce que nous écrivons, c'est ça, démission de l'ensemble du Conseil Municipal ...
**Mme la Maire** : ... non, de manière générale, nous lisons ce que vous écrivez, M. PILET.
**M. Pilet** : après, toujours pareil, il y a ce que nous disons et la façon dont vous interprétez. Vous interprétez ...
**Mme la Maire** : ... je pense que des gens interprètent aussi peut-être ce que vous écrivez.
**M. Pilet** : peut-être. Et donc, nous rappelons cela.
**Mme la Maire** : je vous remercie. Nous avons voté la protection fonctionnelle que j'ai demandée au Conseil Municipal. Donc, nous passons au point n° 10.
**M. Mailhé** : j'aimerais dire quelque chose. Il y a deux solutions pour avoir du soutien : le soutien public qui peut nous attirer de la sympathie, ou de l'empathie, nous l'avons fait, je pense que tout le monde l'a vu, Philippe, nous en avons parlé en Conseil Communautaire qui suivait juste les évènements, donc nous l'avons fait, il faut savoir chercher l'information à un moment donné ; et deux, je l'ai fait en public aussi, dès le jour-même, j'ai appelé Françoise SIMÉON, nous avons tous nos numéros, et je lui ai apporté mon soutien parce que je trouvais ça tout à fait anormal. Nous l'avons fait le jour-même, puisqu'on parle de nous là, il faut être réaliste ...

**M. Pilet** : ... les seuls qui ont ...
**M. Mailhé** : ... je finis. Je l'ai fait le jour-même en appelant Françoise SIMÉON. Là, il n'y a plus de combat politique, il n'y a plus de débat politique, il n'y a plus rien, là nous sommes tous Élus, je l'ai déjà dit le Conseil suivant de vive voix. Nous l'avons fait par écrit et nous l'avons fait en Conseil Municipal. Et finalement, nous l'avons tous fait en votant la motion. Donc, voilà, je voulais parler pour mon groupe. Je pense que nous avons apporté quatre fois notre soutien à Mme le Maire. Et, nous n'avons pas beau avoir les mêmes avis sur tout, s'il faut l'apporter une cinquième fois, je le ferai, une sixième fois, je le ferai. Nous sommes tous Élus, nous ne sommes pas là pour en prendre plein la tête.
**M. Pilet** : je ne parle pas de la même chose. Nous, nous disons, et je pense que je ne l'ai vu nulle part, la condamnation et l'arrêt des actes qui sont illégaux, que ce soit menaces, insultes, etc. Si je me trompe, nous sommes prêts à l'admettre, nous sommes les seuls à avoir fait des déclarations publiques, nous regrettons que cela n'ait pas été diffusé dans la Dépêche, nous l'avons diffusé sur nos réseaux sociaux, que ce soit l'année dernière ou cette année. Et nous l'avons fait dès le premier soir.
**M. Séverac** : je trouve cet échange un peu dérisoire tant il me semble que quand on prend une motion commune en Conseil Municipal, c'est on ne peut plus public, et que tout le monde l'a fait ...
**M. Pilet** : ... oui. M. SÉVERAC, ... M. SÉVERAC, excusez-moi,
**M. Séverac** : ... j'atteste que les déclarations de Christophe, avec des demandes de condamnation réitérées, ont été effectivement claires, et nous vous en remercions parce qu'effectivement dans ces conditions et dans ces contextes-là, il faut que la condamnation soit claire. Excuser ou comprendre, c'est déjà un peu excuser ce genre de choses, cela ne peut pas aller avec la condamnation. Il faut que les choses soient clairement posées. Donc, vous avez fait des déclarations publiques, c'est très bien, tout le monde en a fait, c'est très bien ; qui est le premier, qui est le dernier, cela n'importe pas du tout ...
**M. Pilet** : ... non, ce n'est pas ça le problème, M. SÉVERAC. C'est qu'on ne tienne pas compte des prises de position que nous avons eues, publiques, et qu'on dise autre chose derrière et qu'on ait signé autre chose derrière. Ça, ce n'est pas supportable, et cela ne permet pas d'arranger les choses, d'accuser n'est pas supportable. D'accord ? Je pense que nous avons été clairs. Nous l'avons fait de suite, et nous l'avons même fait l'année dernière, nous avons été les premiers à le faire. Je le redis, je pense même les seuls. Et venir nous accuser, ou faire entendre des choses, c'est "dégueulasse".
**Mme la Maire** : c'est votre interprétation à vous.
Nous passons au point n° 10.

## 10 - VENTE DE MATÉRIELS AUX ENCHÈRES *(délibération n° 2024-008)*

**Mme la Maire** : il vous est proposé de procéder à la vente par enchères sur Internet des matériels suivants :

- Photocopieur multifonctions couleur Konica Bizhub C220 en l'état ; prix de départ des enchères : 150 €
- 2 lots de 3 échelles de restauration scolaire en inox ; prix de départ des enchères : 90 € le lot.

Il vous est également proposé de m'autoriser à vendre ces biens selon le prix final enchéri, en espérant qu'ils partent plus chers que cela. C'est sans illusions par rapport à ce que sont les équipements en question.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la vente par enchères sur Internet des matériels ci-dessus décris.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

## 11 - TRAVAUX DU SDEHG - RENFORCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU PARVIS DU LYCÉE *(délibération n° 2024-009)*

**M. Gauthier**, Conseiller délégué aux VRD : suite à la demande de la commune du 24 août 2023 concernant le renforcement de l'éclairage du parvis du lycée Clémence Royer, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération, et propose :

- le remplacement des mâts 2214 et 2215 afin d'assurer l'éclairage du parvis du lycée
- la fourniture et pose de 2 mâts aiguille équipés chacun de 4 projecteurs LED 42W 2700k

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité, conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse. Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 61 %, soit 119 €/an.
Le parvis du lycée n'est pas impacté par les ombrières photovoltaïques.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Part SDEHG 5 216 €
  (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 5 800 €

**TOTAL 13 070 €**

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.
Le dossier du SDEHG et la note de présentation étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.
**Mme la Maire** : dans le coût des travaux, il faut prendre en considération également comme recettes la TVA récupérée par le SDEHG pour un montant de 2 054 €.
Que les choses soient bien claires, parce que nous nous sommes tous interrogés sur le pourquoi de l'installation de ces mâts alors qu'il y a les ombrières à côté. C'est complètement dissocié des ombrières, ce n'est pas sur leur zone d'implantation, c'est vraiment sur le parvis du lycée pour assurer une meilleure qualité d'éclairage.
Avez-vous des questions ?
**M. Bonnet** : effectivement, le parvis ne fait peut-être pas partie intégrante du projet, mais nous avons actuellement deux mâts existants ?
**Mme la Maire** : oui.
**M. Bonnet** : sur d'autres installations, nous conservons les mâts et nous changeons uniquement les têtes. Donc là, j'aimerais savoir pourquoi nous changeons l'ensemble mâts et têtes de ces appareils.
**M. Gauthier** : les mâts sont vieux et l'installation ne correspond pas à ces mâts-là ; les têtes, etc, ne correspondent pas ....
**M. Bonnet** : ... mais est-ce qu'il n'y aurait pas eu la possibilité d'adapter aujourd'hui des têtes sur les mâts ? Aujourd'hui, l'ensemble de l'éclairage, en remontant vers le gymnase, est identique. Donc il faudrait aussi peut-être les remplacer.
**M. Gauthier** : non.
**Mme la Maire** : nous pourrons avoir l'explication auprès du SDEHG. Mais il me semble que nous avons déjà été confrontés à cette même difficulté ailleurs, à l'impossibilité justement, par rapport aux mâts en question et à leur ancienneté, de pouvoir adapter un système d'éclairage, de mémoire il me semble que c'est dans le secteur des Charmes. Je ne serais pas affirmative sur le secteur, mais je suis sûre que nous avons déjà été confrontés à cette difficultés-là.
**M. Bonnet** : cette question ne serait peut-être pas tombée aujourd'hui si nous avions évoqué cela en commission. Je passe dessus.
Par contre, lors de l'appel à manifestation d'intérêt, il avait été donné des documents aux entreprises qui devaient répondre à des projets. Il me semble avoir lu à l'intérieur de l'un de ces documents que les entreprises devaient faire un éclairage déjà sous les ombrières.
**Mme la Maire** : sous les ombrières, oui.
**M. Bonnet** : qu'en est-il ? Est-ce que ce projet est maintenu ? Est-ce qu'il va être réalisé ?
**M. Gauthier** : oui, c'est l'entreprise qui fait l'éclairage sous les ombrières.
**M. Bonnet** : d'accord. Et il avait été noté également qu'elle devait reprendre, le cas échéant, à sa charge financière cet éclairage public. Aujourd'hui, c'est à priori la commune qui prendra à sa charge, et le SDEHG, ...
**Mme la Maire** : ...hors périmètre ombrières ? Il y a ce détail-là ? ...
**M. Bonnet** : ... ce n'est pas noté comme ça, mais ...
**Mme la Maire** : ... parce que l'éclairage public, aujourd'hui, M. BONNET, avant que les ombrières ne soient installées, était effectivement sur les parkings. C'est cet éclairage public là qu'ils reprennent sous leurs ombrières. C'est de cela dont nous parlons.
**M. Bonnet** : oui, mais de fait, aujourd'hui, nous allons installer de nouveaux mâts, me semble-t-il, côté chaufferie du lycée, c'est ce que j'ai lu sur le plan qui nous a été fourni ... alors, les plans du SDEHG sont assez quand même ...
**M. Gauthier** : ... c'est à l'entrée du lycée ...
**M. Bonnet** : ... il y a le parvis et ... je vais le retélécharger ... il y avait quatre mâts pris dans le dossier du SDEHG.
**M. Gauthier** : il n'y en a que deux.
**M. Bonnet** : Jean, si je prends la page 1, il y a un plan avec les mâts qui se retrouvent tout à fait au fond, côté gymnase : 1 devant le gymnase et 1 devant la chaufferie ; et les 2 du parvis. Cela fait 4 éléments. C'est comme

cela que je le vois. "Fourniture et pose de 2 mâts équipés chacun de 4 projecteurs" et "remplacement des mâts 2214 et 2215". Donc, cela fait bien 4 mâts.
**Mme la Maire** : oui, c'est 4 mâts.
**M. Bonnet** : donc, du fait de l'installation des ombrières sur la partie parking des bus, les collectivités vont payer l'installation de 2 mâts, qui, en mon sens, devraient être pris en charge par l'entreprise qui a réalisé le projet. Avant, les mâts qui y étaient permettaient d'éclairer ; aujourd'hui, ils n'éclairent plus puisqu'ils n'y sont plus.
**Mme la Maire** : est-ce qu'ils sont sur l'emprise du terrain que nous avons mis à disposition ? Est-ce que les nouveaux mâts sont sur l'emprise, je n'ai pas le plan, ...
**M. Gauthier** : ... non ...
**M. Bonnet** : ... ils sont en bordure de l'emprise ...
**M. Gauthier** : ... non ...
**Mme la Maire** : ... donc, s'ils ne sont pas sur l'emprise, le cahier des charges ne prévoyait pas qu'ils interviennent hors de l'emprise définie pour l'implantation des ombrières. Je crois que le débat est clos.
**M. Gauthier** : oui.
**M. Bonnet** : vous n'avez pas le plan, Mme le Maire. Je l'ai sous les yeux, je le regarde, je le vois, ...
**M. Gauthier** : ... par rapport au parvis du lycée, vous êtes en face, ils sont à droite ...
**M. Bonnet** : ... non, je ne parle pas du parvis. Je parle bien de la chaufferie du lycée qui se trouve ... c'est le dossier du SDEHG, ce n'est pas moi qui l'invente. J'ai un document que vous nous avez remis pour délibérer ce soir, où il y a 4 mâts Et, ces 2 mâts sont très proches du parking.
**Mme la Maire** : qu'ils soient très proches, c'est une chose, mais s'ils ne sont pas sur cette emprise-là, ...
**M. Bonnet** : ... mais bien-sûr, là vous chipotez. Mais s'il y avait "l'adaptation au réseau d'éclairage public sera à la charge du porteur de projet et ce dernier devra en faire la demande ...
**Mme la Maire** : ... de l'éclairage public sous les ombrières. Point. Écoutez M. BONNET, si vous ne voulez pas le voter, ne le votez pas. Je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet du SDEHG tel que défini ci-dessus, et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.

| VOTE | Pour : | 30 |
|---|---|---|
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*) |

**Mme la Maire** : parfait.
**M. Bonnet** : pourquoi vous dites "parfait" à chaque fin ?
**Mme la Maire** : je dis "parfait", c'est voté.
**M. Lorrain** : nous avons voté, c'est d'accord. Mais juste, comme nous parlions des ombrières, nous avons une date espérée pour la mise en service ?
**Mme la Maire** : non. Pour l'instant, je ne sais pas où cela en est au niveau branchements.
**M. Lorrain** : non, mais au niveau des bus ?
**Mme la Maire** : cela a été validé par le constructeur, donc en lien avec le Département et la Région par rapport à l'organisation prévue sur la circulation, de façon à ce que ce soit parfaitement sécurisé pour les lycéens. Par contre, je n'ai pas la date.
**M. Gauthier** : non, nous n'avons pas la date.
**Mme la Maire** : pour l'instant, cela fonctionne, les améliorations sont prévues, donc validées par l'ensemble des parties.
**M. Lorrain** : nous sommes bien d'accord que l'endroit où il y a le récepteur ENGIE, le blocos qu'ils ont fait, tout cela sera végétalisé avec des arbres ? Que tout sera caché ?
**M. Gauthier** : oui, parce qu'ils nous doivent des arbres déjà.
**M. Lorrain** : oui, ils en doivent 1 pour 2.
**M. Bonnet** : excusez-moi. Deux points. Concernant effectivement la végétalisation, des arbres ont été peut-être arrachés, déplacés, amenés à un autre endroit, sur l'ensemble des 10 platanes déjà plantés ? Ils ont été replantés ailleurs ?
**M. Gauthier** : non, pas pour l'instant.
**M. Bonnet** : d'accord. Donc, ils ont été abattus.
Ensuite, dernier point, le ... non, mais vous ne faites que ça, abattre des arbres partout alors que vu la taille il était peut-être possible de les transplanter, de les mettre ailleurs ...
**Mme la Maire** : ... c'est tellement facile de ...

**M. Bonnet** : … pour le vote, nous voudrions le remplacer : nous ne nous abstenons pas, nous votons contre, puisqu'à priori nous ne lisons pas les documents de la même manière.

## 12 – QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

**Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"**

1. Nous voudrions une présentation des permis de construire accordés en 2023, détaillée par emplacement, taille et type d'habitat en précisant l'impact en termes d'habitants.

**M. Briantais** :

| PERMIS ACCORDÉS SUR L'ANNÉE 2023 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Total** | **Typologie** | **Impact en termes d'habitants** | **Emplacement** |
| PC maisons individuelles | 17 | T4 ou T5 | 68 sachant qu'une maison individuelle correspond en moyenne à un ménage de 4 personnes | non détaillé |
| PC autre | 1 pour résidence sénior 56 hébergements | 38 T2 18 T3 | 74 personnes environ | 3010 route de Tarbes |
| Le reste des PC étant, d'une manière générale, des extensions, surélévations ou transformations de maisons existantes, création de cellules commerciales, bureaux | | | | |

Vous avez l'affichage pour consulter les adresses des 17 maisons individuelles, c'est essentiellement sur le haut de Fonsorbes.
**M. Pilet** : sur l'adresse, nous avons mal formulé la question, parce que ce ne sont pas les adresses que nous voulions, mais ce n'est pas grave.
J'en profite pour remercier l'installation, le retour des panneaux d'affichage comme le règlement le stipule, pour les permis de construire, et que les Fonsorbais puissent consulter. Donc, ils ont été remis, nous tenions à le souligner et à remercier.
**M. Bataille**, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : juste, je précise que toutes ces données, sur les autorisations d'urbanisme, sont publiques, sur l'Open Data. Vous pouvez aller voir sur "data.gouv.fr".
**M. Pilet** : lesquelles données ?
**M. Bataille** : les données d'autorisations d'urbanisme, ce que vous avez demandé.
**M. Pilet** : oui. Il y a des règles qui stipulent que cela doit être mis à disposition par des moyens numériques, mais aussi par affichage. Et, il y a des gens, des habitants, qui nous ont fait la demande, que nous avons relayée …
**M. Bataille** : … ce n'est pas à cela que je réponds, c'est juste une information pour vous … je vous le dis.
**M. Pilet** : nous en avions parlé, des engagements ont été définis en termes de construction et d'évolution de la population, donc nous avons demandé qu'un point régulier annuel soit fait en commission d'urbanisme, nous ne sommes pas entendus là-dessus, donc nous posons la question.
**M. Bataille** : c'est juste pour votre gouverne.
**M. Pilet** : là, nous sommes dans une autre démarche. Il y a un projet que nous avons acté, d'évolution, et nous pensons que c'est important de le suivre.
**Mme la Maire** : nous sommes dans le respect des engagements qui sont les nôtres, et très en-dessous.

2. Nous voudrions avoir une présentation des équipements sportifs existants sur la commune, tant extérieurs qu'intérieurs et les éventuels projets que vous pourriez avoir.

**M. Baë**, Adjoint délégué au sport : j'ai hésité sur la façon de répondre parce que je me suis interrogé sur ce que vous entendiez par "une présentation". Je vais vous faire lecture du dernier "Fonsorbais Pratique" de 2023 :

Sur le site de Cantelauze
- 2 terrains de basket extérieurs
- 1 gymnase (avec vestiaires) + 1 gymnase avec espace tapis
- 1 mur d'escalade
- 1 salle de gymnastique
- 1 terrain de rugby
- 1 city stade
- 1 aire de musculation
- 1 parc
- 1 aire de jeux

Sur le complexe tennistique Rémy Claverie
- 5 courts de tennis, dont 2 couverts
- 2 mini-tennis
- 1 terrain de beach tennis
- 1 terrain de padel couvert + 1 terrain de padel fermé

Sur le site des Lavoirs
- 1 parc
- 1 aire de jeux
- 1 boulodrome couvert
- des terrains de pétanque extérieurs
- des départs de sentiers pédestres et cyclables

Avenue de la Gare
- 1 terrain de football réduit
- 1 aire de musculation

Sur le complexe sportif des Boulbènes
- 1 dojo : 850 m², dont 400 m² de tatamis
- 1 école de football (avec vestiaires, bureau, salle de réunion)
- 5 terrains de foot à 8 (dont 2 en synthétique) + 2 terrains pour les débutants
- 1 terrain de foot synthétique
- 1 terrain d'honneur de foot avec une tribune de 300 places (avec vestiaires)
- 1 terrain annexe
- 1 terrain de beach soccer et de beach volley
- 1 skate-park
- 1 city stade

Sur le site de Bidot
- 1 parcours de santé
- 1 city stade
- 1 parc
- 1 mini-golf
- des jeux pour enfants
- 1 lac pour la pratique de la pêche
- des sentiers pédestre et cyclables

Sur le site du Trépadé
- 1 salle de gymnastique
- 1 salle de danse
- 1 aire de jeux

Sur l'espace sportif et ludique de Fonrouge
- 1 parcours de santé
- 1 aire de jeux

Au jardin des 13 Vents
- 1 parc
- 1 aire de jeux

Sur le complexe sportif du lycée Clémence Royer
- 1 terrain de football et rugby en gazon synthétique
- 1 piste d'athlétisme, en fibres synthétiques avec 6 couloirs
- 1 aire de lancer du poids
- 1 aire de triple saut
- 1 aire de saut en hauteur (avec vestiaires)
- 1 gymnase (avec vestiaires)
- 1 mur d'escalade
- 1 salle de gymnastique

Sur le site de la Béouzo
- 1 salle multisports
- 1 city stade
- 1 aire de jeux

J'ai fait le tour des équipements dont nous disposons actuellement.
Ensuite, votre question concernait les éventuels projets que nous pourrions avoir. Donc, nous avons :
- le pump-track
- le mur de blocs, qui traîne un peu, en attente de finalisation du budget de la part de l'association
- 1 aire de tir à l'arc, sous réserve des travaux du pump-track pour leur permettre de faire ponctuellement du tir longue distance

**M. Pilet** : c'est-à-dire ? Il y aura une installation extérieure pour le tir à l'arc ? C'est ça ?
**M. Baë** : oui. Enfin, il y aura une butte avec des cibles et une possibilité de tirer sur de longues distances.
**M. Pilet** : d'accord. Donc, à la Béouzo ?
**M. Baë** : oui.

**M. Pilet** : le terrain de rugby de Cantelauze ?
**M. Baë** : oui ?
**M. Pilet** : quelle est la perspective ? Est-ce qu'il est toujours utilisable ? Entretenu ?
**M. Baë** : c'est clair que le rugby, aujourd'hui, préfère utiliser celui du lycée que celui de Cantelauze. Celui du lycée, nous n'en avons que des éloges, il est confortable, il est très agréable à jouer. Donc, c'est vrai qu'il délaisse un peu le terrain de Cantelauze. Mais pour moi, il reste utilisable. C'est vrai qu'il est très dur et mériterait d'être retravaillé.
**Mme la Maire** : il est utilisé également par les collégiens, et il est entretenu très régulièrement par nos services.
**M. Pilet** : donc, c'est un équipement qui va perdurer, qui va être entretenu régulièrement, et qui peut être utilisé par les clubs sportifs ?
**Mme la Maire** : comme il l'est aujourd'hui.
**M. Pilet** : comme il l'est aujourd'hui. D'accord.
**Mme la Maire** : oui, comme il est utilisé aujourd'hui, comme il est entretenu par nos services aujourd'hui.
**M. Pilet** : d'accord.
**M. Bonnet** : excusez-moi. Vous avez évoqué un boulodrome couvert. Il appartient à la commune ?

**M. Baë** : le bâtiment du boulodrome couvert appartient au club, c'est un bail.
**M. Canillo**, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : c'est un bail de 30 ans renouvelables.
**M. Bonnet** : pardon, je n'ai pas entendu.
**Mme la Maire** : le terrain appartient à la commune.
**M. Canillo** : et le terrain appartient à la commune ; le bâtiment appartient au club, mais avec un bail, c'est-à-dire que si la commune, je crois qu'il reste une vingtaine d'années, ne le renouvelle pas, le bâtiment lui reviendra.
**M. Bonnet** : aujourd'hui, il n'est pas utilisable, à part par d'autres associations que la Boule Fonsorbaise ?
**M. Canillo** : il est utilisable à condition d'être à jour de sa cotisation.
**M. Bonnet** : oui, voilà, il n'y a que les adhérents de l'association qui peuvent l'utiliser ?
**M. Canillo** : oui.
**M. Bonnet** : donc, il ne fait pas partie des installations sportives de la collectivité.
**M. Canillo** : il est entretenu par la commune, les énergies sont payées par la commune. Chaque fois qu'il y a des travaux à faire, c'est la commune qui les fait.
**Mme la Maire** : je suis sûre que si nous sollicitions la Boule Fonsorbaise pour y faire une animation adaptée au terrain, sans le dégrader, il n'y a pas de doute sur le fait que l'association le mettrait à notre disposition ...
**M. Canillo** : ... oui, d'ailleurs, pour la fête des étoiles, nous utilisons l'énergie du Boulodrome.
**Mme la Maire** : oui, c'est ça.
**M. Pilet** : sur les installations sportives du Trépadé, est-ce qu'il y a des projets ?
**Mme la Maire** : nous vous avons répondu sur les projets ...
**M. Pilet** : ... non, justement, nous demandions une suite ...
**Mme la Maire** : ... non. En l'occurrence, le seul projet qu'il y ait, c'est l'aménagement, il est en cours et quasiment terminé, du local situé entre la salle de danse et la salle de gym, à la fois pour les services entretien ...
**M. Pilet** : ... nous parlions des équipements sportifs ...
**Mme la Maire** : ... il ne vous l'a pas cité comme équipement sportif ; aujourd'hui, ce n'en est plus un. C'est un terrain sur lequel nous allons devoir mener une réflexion avec les engagements qui étaient les nôtres, notamment vis-à-vis des écoles, à savoir laisser les surfaces nécessaires ...
**M. Pilet** : ... il n'est plus utilisé ...
**Mme la Maire** : ... à titre sportif, c'est fini.
**M. Pilet** : d'accord. C'est fini. Merci.
**Mme la Maire** : oui, il est utilisé par les écoles. A ce titre-là, nous avons des engagements vis-à-vis des écoles.

Droit de suite : nous voudrions avoir un point sur l'avancée du traitement de foyer de mérule dans les logements sociaux jouxtant la Mairie.

**Mme la Maire** : c'est un souci pour le bailleur social. Ils ont traité, mais malheureusement ils ont encore trouvé de la mérule sur des espaces communs. Pour l'instant, 6 logements sont occupés. Donc, ils vont sans aucun doute demander à l'une des locataires de changer de logement de façon à pouvoir traitr ; c'est le seul logement où il y aurait encore à l'intérieur de la mérule. Ils vont donc déplacer la locataire d'un logement à un autre sur la même résidence pour pouvoir reprendre les traitements.
**M. Pilet** : ce qui veut dire que les appartements qui étaient infectés auraient été traités et que cela aurait marché ?
**Mme la Maire** : oui.
**M. Pilet** : c'est une bonne nouvelle.
**Mme la Maire** : aux dernières nouvelles, il y aurait encore de la mérule sur les espaces communs, et il resterait un appartement encore concerné malgré les traitements, cela n'aurait pas marché. Donc, c'est toujours suivi. Nous avions demandé il y a maintenant 3 ou 4 ans, me semble-t-il, une expertise de notre bâtiment Mairie, car nous sommes quand même mitoyens. Donc même si eux ont fait ce qu'il était nécessaire de faire, et nous savons que se débarrasser de la mérule n'est pas une simple affaire, nous allons donc fort probablement demander une nouvelle expertise pour être parfaitement sereins par rapport à nos charpentes et à tout ce que nous pouvons avoir en bois sur le bâtiment Mairie.
**M. Pilet** : si je peux me permettre, donner une information aux riverains en disant que cela évolue positivement, d'après ce que vous dites, que ce n'est pas gagné mais que c'est ... Parce que si la Mairie le fait, il faut que les riverains qui souhaitent aussi le faire ...

**Mme la Maire** : ... nous pourrons en parler à l'agence voisine.

## 13 – INFORMATIONS DIVERSES

**Mme la Maire** : c'était simplement la venue de M. le Sous-Préfet le 19 janvier à 14 h 30. Donc, vous êtes tous conviés.

Les vœux :

- au personnel, le 19 janvier, 19 h 15
- aux forces vives de la ville : associations, commerces, scolaire, etc, le 22 janvier, à 19 h 00

Donc, vous êtes les bienvenus.

**M. Pilet** : excusez-moi. Nous avions relayé aussi une demande d'habitants. Vous nous répondrez ? Peut-être en informer le Conseil quand même de la demande que nous avons relayée.
**Mme la Maire** : sur l'éclairage ?
**M. Pilet** : sur l'éclairage.
**Mme la Maire** : oui, nous pouvons vous dire simplement que nous avions d'ores et déjà pris des dispositions pour ce qui concerne des évènements festifs sur la commune. Nous avons prévu, pour la fête locale, un éclairage du Trépadé et également des grandes voies qui amènent au Trépadé, sur toute la nuit, les vendredis, samedis et dimanches. Et également pour d'autres évènements festifs : le réveillon, la fête de la musique, la fête de la Saint-Jean et la soirée républicaine. L'éclairage y sera effectivement prolongé.
**M. Pilet** : donc, du coup, ce sera fait ?
**Mme la Maire** : oui, c'est prévu.
**M. Pilet** : super, nous vous remercions pour les habitants qui nous en ont fait part.
**Mme la Maire** : et le marché gourmand.

**Mme Voisin** : c'est le cadeau de la nouvelle année.
**Mme la Maire** : en fait, ce sont les stylos. Classiquement, quand nous célébrons des mariages, nous offrons un petit livre qui servira aux mariés de livre souvenir de la journée de leur mariage, et un stylo "Mairie de Fonsorbes".
**Mme Voisin** : je précise que tous les agents de la commune auront aussi leur petit stylo avec leur feuille de paye.

**Mme la Maire** : merci à vous tous. Je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 28.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
RIPOLL Mathilde